

**DEPARTEMENT
DE
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 56
Date de la convocation : 22 Août 2019
Affichage compte rendu sommaire : 2 Septembre 2019

**Communauté de
Communes
du Grand Autunois-Morvan**

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 28 AOUT 2019

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, MM Rémy REBEYROTTE, Pascal POMAREL (jusqu'à la question 3j), Mme Marie-Claire TELLIER, MM Roland BOISSARD, Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, M Thierry BABOILLARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD (jusqu'à la question 3i), délégué d'Epertully, Michel PARIZE (jusqu'à la question 3b), délégué d'Epinac, Dominique COMMEAU, délégué d'Etang sur Arroux, Jean-Claude LAVESVRES, suppléant (remplaçant de Mme Anne-Marie MARILLER) délégué de la Celle en Morvan, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT (jusqu'à la question 3h), délégué de Lucenay l'Evêque, André JARLOT, délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY délégué de Roussillon en Morvan, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Didier OUGEOT, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (jusqu'à la question 3b), délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant de M Jean-Claude DESSENDRE) délégué de Saint-Maurice les Couches, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué du Thil sur Arroux, Jean-Louis Porcheret (jusqu'à la question 3h), délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, Mme André ALIX COUDRAY à M Hubert LOBREAU, Mme Josette JOYEUX à M Gilbert DARROUX, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Delphine FLORAND, MM Frédéric HUEBER à M Roland BOISSARD, M Patrick GUILLET à Mme Monique GATIER, Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, M Jean-Louis LAURENT à M Gérard BERGERET, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Mme Marie-Claude BONNOT à M Christian GILLOT, M Claude MERCKEL à M Emile LECONTE, Mme Odile MANEVAL à M Dominique COMMEAU, MM Hubert LACHAUD à M Jean-Claude NOUALLET, M Michel PILARD à M Daniel MALLARD, M Pierre LABRUYERE à M Norbert ESTIENNE.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, M Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN, M Michel CRIQUI, Mmes Marie-Louise CONDETTE, Marie VOURIOT-THUZET, MM Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Jean-Camille JEANNIN, Michel MENAGER, Daniel DAUNOT, Mmes Véronique PROST, Agnès COMEAU, Marguerite ROY, M Jean-Marc DUMONT.

2019/073

Objet : Compte rendu des actes accomplis.

Séance du conseil communautaire du 28 Août 2019 : délibération n° 2019/073

Rapport de Monsieur Michel BELHOMME, Deuxième Vice-Président

Chers Collègues,

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Communautaire du 11 Juillet 2017 rendue exécutoire le 17 Juillet 2017, j'ai l'honneur de vous rendre compte des actes accomplis suivants :

Décision n°75/2019 : annulant et remplaçant la décision n°059/2019 créant la régie mixte « Muséum d'Histoire Naturelle à AUTUN ».

Décision n°76/2019 : autorisant la signature d'une convention de mise à disposition de locaux, à titre gratuit, pour les vacances d'été 2019, entre la commune d'Auxy et la CCGAM pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs intercommunal d'Auxy.

Concernant un emprunt de deux millions deux cent quarante-neuf mille euros, pour financer le programme d'investissements de l'année 2019, scindé en deux contrats :

Décision n°77/2019 : contrat de prêt pour financer les investissements 2019 du budget principal qui s'élèvent à 1.980.000 €.

L'analyse des propositions à taux fixe trimestriel à amortissement progressif du capital pour un montant de 2.249.000 euros sur une durée de 20, 25 et 30 ans fait ressortir les taux suivants :

| Nom de la banque | Montant prêt | Taux 20 ans | Taux 25 ans | Taux 30 ans | Commission | Validité de l'offre |
|----------------------------|--------------|-------------|-------------|-------------|------------|---------------------|
| La Banque Postale | 2.249.000 € | 0,83 % | 1,02 % | | 0,10 % | 25/07/2019 |
| Caisse d'Épargne | 2.249.000 € | 0,97 % | 1,13 % | 1,24 % | 0,10 % | 19/07/2019 |
| Crédit Agricole Centre-Est | 2.249.000 € | 1,07 % | 1,22 % | | 0,10 % | 25/07/2019 |
| Crédit Mutuel | 1.980.000 € | 1,60 % | 1,80 % | | 0,10 % | 30/07/2019 |

Considérant que La Banque Postale propose le taux le plus favorable sur la durée de 20 ans en amortissement progressif du capital,

Déclare que l'offre de La BANQUE POSTALE est la solution la plus adaptée pour financer les investissements réalisés durant l'année 2019 sur le budget principal.

Décide que cet emprunt sera contracté aux conditions citées ci-dessous :

Principales caractéristiques du contrat de prêt

Montant du prêt : **1.980.000 €**

Score Gissler : **1A**

Durée totale du contrat de prêt : **20 ans**

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/10 2039

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Versement des fonds: à la demande de l'emprunteur jusqu'au 10/09/2019, en une, deux ou trois fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : **taux fixe de 0,83 %**

Base de calcul des intérêts: mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Mode d'amortissement : **échéances constantes**

Echéances d'amortissement et d'intérêts: **Périodicité Trimestrielle**

Remboursement anticipé: autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du

montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission d'engagement : **0,10 % du montant souscrit**

La Présidente, représentant légal de la communauté de communes emprunteur est autorisée à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque postale.

Décision n°78/2019 : contrat de prêt pour financer les investissements 2019 du budget annexe des ZAE qui s'élèvent à 269.000 €.

L'analyse des propositions à taux fixe trimestriel à amortissement progressif du capital pour un montant de 2.249.000 euros sur une durée de 20, 25 et 30 ans fait ressortir les taux suivants :

Séance du conseil communautaire du 28 Août 2019 : délibération n° 2019/073

| Nom de la banque | Montant prêt | Taux 20 ans | Taux 25 ans | Taux 30 ans | Commission | Validité de l'offre |
|----------------------------|--------------|-------------|-------------|-------------|------------|---------------------|
| La Banque Postale | 2.249.000 € | 0,83 % | 1,02 % | | 0,10 % | 25/07/2019 |
| Caisse d'Epargne | 2.249.000 € | 0,97 % | 1,13 % | 1,24 % | 0,10 % | 19/07/2019 |
| Crédit Agricole Centre-Est | 2.249.000 € | 1,07 % | 1,22 % | | 0,10 % | 25/07/2019 |
| Crédit Mutuel | 1.980.000 € | 1,60 % | 1,80 % | | 0,10 % | 30/07/2019 |

Considérant que La Banque Postale propose le taux le plus favorable sur la durée de 20 ans en amortissement progressif du capital,

Déclare que l'offre de La BANQUE POSTALE est la solution la plus adaptée pour financer les investissements réalisés durant l'année 2019 sur le budget annexe de ZAE.

Décide que cet emprunt sera contracté aux conditions citées ci-dessous :

Principales caractéristiques du contrat de prêt

Montant du prêt : **269.000 €**

Score Gissler : **1A**

Durée totale du contrat de prêt : **20 ans**

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/10 2039

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Versement des fonds: à la demande de l'emprunteur jusqu'au 10/09/2019, en une, deux ou trois fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : **taux fixe de 0,83 %**

Base de calcul des intérêts: mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Mode d'amortissement : **échéances constantes**

Echéances d'amortissement et d'intérêts: **Périodicité Trimestrielle**

Remboursement anticipé: autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission d'engagement : **0,10 % du montant souscrit**

La Présidente, représentant légal de la communauté de communes emprunteur est autorisée à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Décision n°79/2019 : supprimant à compter du 1^{er} septembre 2019 la régie de recettes « Animation-Jeunesse du pôle d'Epinac ».

Décision n°80/2019 : passation d'un marché sans publicité ni mise en concurrence ayant pour objet la conclusion d'un mandat exclusif de vente d'agent immobilier pour un bien immobilier de la CCGAM situé sur la Commune de la BOULAYE, suite à une consultation relative au même objet restée infructueuses.

Ce marché est passé avec Monsieur Joël PIERROT, mandataire de BOURGOGNE CONSULTING, à CHALON-SUR-SAONE pour un montant forfaitaire de 30 000 € HT.

Décision n°81/2019 : autorisant l'emprunt de deux millions soixante-dix-neuf mille euros pour financer le programme d'investissements de l'année 2019 du budget annexe de l'abattoir.

L'analyse des propositions à taux fixe trimestriel à amortissement progressif du capital pour un montant de 2.079.000 euros sur une durée de 20, 25 et 30 ans fait ressortir les taux suivants :

| Nom de la banque | Montant prêt | Taux 20 ans | Taux 25 ans | Taux 30 ans | Commission | Validité de l'offre |
|----------------------------|--------------|-------------|-------------|-------------|------------|---------------------|
| Caisse d'Epargne | 2.079.000 € | 0,97 % | 1,13 % | 1,24 % | 0,10 % | 19/07/2019 |
| Crédit Agricole Centre-Est | 2.079.000 € | 1,07 % | 1,22 % | | 0,10 % | 25/07/2019 |

Considérant que La Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté est la seule à proposer une durée de 30 ans en amortissement progressif du capital,

Déclare que l'offre de la CAISSE D' EPARGNE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE est la solution la plus adaptée pour financer les investissements réalisés durant l'année 2019 sur le budget annexe de l'abattoir.

Décide que cet emprunt sera contracté aux conditions citées ci-dessous :

Principales caractéristiques du contrat de prêt

Montant du prêt : **2.079.000 €**

Score Gissler : **1A**

Durée totale du contrat de prêt : **360 mois**

Séance du conseil communautaire du 28 Août 2019 : délibération n° 2019/073

Versement des fonds : dans les 6 mois, à compter de la signature du contrat par la Caisse d'Épargne.

Taux d'intérêt annuel : **taux fixe de 1,24 %**

Base de calcul des intérêts: mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Type d'amortissement : **amortissement progressif**

Echéances d'amortissement et d'intérêts: **Périodicité Trimestrielle**

Montant de la première échéance : **20 773,32 euros** (hors intérêts intercalaires)

Commission d'engagement : **0,10 % du montant souscrit, soit 2 079 euros**

Taux Effectif Global : **1,25 % au jour du contrat**

La Présidente, représentant légal de la communauté de communes emprunteur est autorisée à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la **CAISSE D'ÉPARGNE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE**.

Décision n°82/2019 : autorisant la signature de la convention favorisant la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires du corps départemental sur le temps périscolaire à COUCHES. Elle est conclue pour l'année scolaire 2019-2020 et sera renouvelable deux fois maximum par tacite reconduction.

Décision n°83/2019 : autorisant la signature de l'avenant n°2 au bail professionnel de colocation passé avec Mme LEQUIN et Mme LARGY, pour la sous-location d'un local au sein de la maison des spécialistes de santé située à AUTUN modifiant la répartition du loyer et des charges comme suit : Un titre sera établi mensuellement, au nom de chaque sous locataire, dont le montant représentera 60% du montant du loyer, charges comprises, pour Mme LARGY, (les charges étant le forfait mensuel « ménage des parties communes », les charges locatives, le forfait mensuel téléphone et internet), et 40% du montant du loyer, charges comprises, pour Mme LEQUIN ».

Décision n°84/2019 : autorisant la signature de la convention de mise à disposition, dans le cadre de l'élaboration d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial, de données cartographiques avec la société ENEDIS à moyenne échelle des réseaux publics de distribution d'électricité concernant les 55 communes de la CCGAM.

Décision n°85/2019 : autorisant la signature de la convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux de la Commune d'Étang-sur-Arroux à la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs intercommunal d'Étang-sur-Arroux. Elle est conclue pour les années 2019-2020.

Décision n°86/2019 : autorisant la signature de la convention du contrat enfance jeunesse entre la Caisse Régionale Mutualité Sociale Agricole de Bourgogne et la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan. Elle est conclue du 01/01/2018 au 31/12/2020.


Décision n°87/2019 : autorisant la signature de la convention définissant les conditions de la contribution aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques de la commune de Nolay. Elle est conclue pour une année soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019. Elle pourra être reconduite tacitement 3 fois, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

Décision n°88/2019 : autorisant la signature de la convention initiale à la location de l'atelier 36 à la pépinière de Bellevue avec la société RENOVSCAR. Elle est conclue pour une durée de 23 mois à compter du 1^{er} septembre 2019 et jusqu'au 31 juillet 2021 pour un montant mensuel de la redevance de 243,75 € HT.

Décision n°89/2019 : autorisant la signature de l'acte d'engagement d'utilisation des données de la Chambre des métiers et de l'artisanat dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial du Grand Autunois Morvan.

Décision n°90/2019 : autorisant la signature du formulaire de demande de mise à disposition de la CCGAM par la Société ENEDIS de données annuelles de consommation et de productions agrégées dans le cadre de l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Le conseil communautaire a pris acte de ces informations.

| | |
|--|---|
| Envoyé en préfecture le 11/09/2019 |  |
| Reçu en préfecture le 11/09/2019 | |
| Affiché le 11/09/2019 | |
| ID : 071-200070530-20190828-2019073-DE | |

**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

 4

**DEPARTEMENT
DE
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 56
Date de la convocation : 22 Août 2019
Affichage compte rendu sommaire : 2 Septembre 2019

**Communauté de
Communes
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE ORDINAIRE DU 28 AOUT 2019

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, MM Rémy REBEYROTTE, Pascal POMAREL (jusqu'à la question 3j), Mme Marie-Claire TELLIER, MM Roland BOISSARD, Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, M Thierry BABOILLARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD (jusqu'à la question 3i), délégué d'Epertully, Michel PARIZE (jusqu'à la question 3b), délégué d'Epinac, Dominique COMMEAU, délégué d'Etang sur Arroux, Jean-Claude LAVESVRES, suppléant (remplaçant de Mme Anne-Marie MARILLER) délégué de la Celle en Morvan, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT (jusqu'à la question 3h), délégué de Lucenay l'Evêque, André JARLOT, délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY délégué de Roussillon en Morvan, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Didier OUGEOT, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (jusqu'à la question 3b), délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant de M Jean-Claude DESSENDRE) délégué de Saint-Maurice les Couches, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué du Thil sur Arroux, Jean-Louis Porcheret (jusqu'à la question 3h), délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, Mme André ALIX COUDRAY à M Hubert LOBREAU, Mme Josette JOYEUX à M Gilbert DARROUX, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Delphine FLORAND, MM Frédéric HUEBER à M Roland BOISSARD, M Patrick GUILLET à Mme Monique GATIER, Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, M Jean-Louis LAURENT à M Gérard BERGERET, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Mme Marie-Claude BONNOT à M Christian GILLOT, M Claude MERCKEL à M Emile LECONTE, Mme Odile MANEVAL à M Dominique COMMEAU, MM Hubert LACHAUD à M Jean-Claude NOUALLET, M Michel PILARD à M Daniel MALLARD, M Pierre LABRUYERE à M Norbert ESTIENNE.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, M Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN, M Michel CRIQUI, Mmes Marie-Louise CONDETTE, Marie VOURIOT-THUZET, MM Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Jean-Camille JEANNIN, Michel MENAGER, Daniel DAUNOT, Mmes Véronique PROST, Agnès COMEAU, Marguerite ROY, M Jean-Marc DUMONT.

2019/074

Objet : Compte rendu des marchés à procédure adaptée.

Séance du conseil communautaire du 28 Août 2019 : délibération n° 2019/074

**Rapport de Monsieur Michel BELHOMME,
Deuxième Vice-Président**

Chers Collègues,

Conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Communautaire du 11 Juillet 2017 rendue exécutoire le 17 Juillet 2017, j'ai l'honneur de vous rendre compte des marchés à procédure adaptée.

8 juillet 2019 : 2015/003 - « Assistance et conseil pour l'élaboration d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable ».

Titulaire : ARTELIA de DIJON (21000)

- **Modification n°2** : Prorogeant la durée du marché de 15 mois à compter du 7 mars 2019 jusqu'au 7 juin 2020 sans incidence financière.

9 juillet 2019 : 2019-8 - « Prestation de maintenance informatique pour le compte de la CCGAM ».

Attributaire : PBI à AUTUN pour un montant estimatif annuel de 17 225 € HT.

9 juillet 2019 : - « Travaux de reconversion de l'ancien restaurant de l'EHPAD de COUCHES en micro-crèche et relais d'assistantes maternelles ».

2018/031 - Lot 02 : Gros oeuvre

Titulaire : EURL ZIRDA de CHALON SUR SAONE (71100)

- **Modification n° 1** Travaux en moins-value pour un montant de 15 575,50 € HT, soit - 17,31 % du marché initial, donc un montant du marché global de : 74 420,50 € HT.

2018/033 - Lot 03 : Charpente métallique

Titulaire : SARL SDB Christian DESVIGNES d'AUTUN (71400)

- **Modification n° 1** Travaux supplémentaires pour un montant de 376,60 € HT, soit 1,96 % du marché initial, donc un montant du marché global de : 19 614,62 € HT.

2018/035 - Lot 05 : Serrurerie-Bardage

Titulaire : SARL SDB Christian DESVIGNES d'AUTUN (71400)

- **Modification n° 1** Travaux supplémentaires pour un montant de 1 771,78 € HT, soit 3,71 % du marché initial, donc un montant du marché global de : 49 482,32 € HT.

2018/036 - Lot 07 : Platerie, peinture, protection CF

Titulaire : SARL RIEUFORT d'AUTUN (71400)

- **Modification n° 1** Travaux supplémentaires pour un montant de 2 461,85 € HT, soit 4,47 % du marché initial, donc un montant du marché global de : 57 573,85 € HT.

2018/038 - Lot 09 : Revêtement de sol souples

Titulaire : SOLEMUR d'AUTUN (71400)

- **Modification n° 1** Travaux supplémentaires pour un montant de 643,36 € HT, soit 6,71 % du marché initial, donc un montant du marché global de : 10 227,99 € HT.

2018/039 - Lot 10 : Carrelages-Faïences

Titulaire : AM Carrelages-Faïences du BREUIL (71670)

- **Modification n° 1** Travaux non réalisés pour un montant de - 881 € HT, soit - 9,97 % du marché initial, donc un montant du marché global de : 7 952 € HT.

2018/040 - Lot 11 : Aire de jeux

Titulaire : SOLEMUR d'AUTUN (71400)

- **Modification n° 1** Travaux supplémentaires pour un montant de 2 719 € HT, soit 43,53 % du marché initial, donc un montant du marché global de : 8 965 € HT.

Séance du conseil communautaire du 28 Août 2019 : délibération n° 2019/074

10 Juillet 2019 : 2018/083 à 2018/086 – « Fourniture et pose de mobilier et de signalétique afin d'encourager la mobilité douce »

Titulaire : SAS AD PRODUCTION à POITIERS (86000)

- **Modifications n°1** : Prorogeant le délai d'exécution jusqu'au 13 juillet 2019 pour :
 - Lot n° 1 « Fourniture et pose d'appuis vélos »
 - Lot n° 3 « Fourniture et pose de pupitres panoramiques sur AUTUN » sans incidence financière.

17 Juillet 2019 : 2018/067 – Création et confortement d'une digue de protection contre les inondations, et aménagement d'une voirie sur la zone d'activités de Bellevue à AUTUN.

Titulaire : Société EUROVIA BFC à AUTUN

Affermissement de la Tranche Optionnelle n° 1 pour un montant de 229 289,55 € HT.

23 Juillet 2019 : 2019-005-1 et 2019-005-2 - Fourniture de bacs roulants en PEHD recyclé et ses accessoires - Fourniture de colonnes aériennes en acier.

2019-005-1 : Lot n°1 : Fourniture de bacs roulants en PEHD recyclé et ses accessoires
Attributaire : CONTENUR SL à LYON (69009) pour un montant global estimatif pour trois ans de 50 715 € HT.

2019-005-2 : Lot n°2 : Fourniture de colonnes aériennes en acier.
Attributaire : COMPOECO à TARBES (65000) pour un montant global estimatif pour trois ans de 109 500 € HT.

29 Juillet 2019 : 2019-11 Conclusion d'un mandat de vente exclusif d'agent immobilier en vue de la vente d'un bien immobilier pour le compte de la CCGAM

Attributaire : SAS BML BOURGOGNE CONSULTING de CHALON-SUR-SAONE (71100) pour un montant forfaitaire de 30 000 € HT.

31 Juillet 2019 : 2019-15 – Réfection du sol sportif du Cosec de la Chataigneraie à AUTUN.

Attributaire : ST GROUPE de BOISSERON (34160) pour un montant de 58 646 € HT.

12 Août 2019 – 2019-14-1 et 2019-4-2 – Prestation d'assurance dommages-ouvrages de la CCGAM

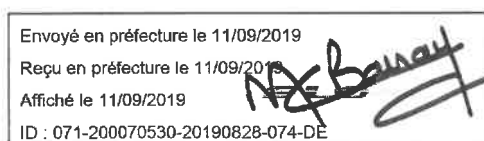
Attributaire : SMABTP de LYON (69393)

2019-14-1 : Assurance Dommages-ouvrage de la micro-crèche de couches pour l'offre variante pour un montant de 5 730 HT.

2019-14-2 : Assurance Dommages-ouvrage de la maison de santé d'Etang-sur-Arroux pour l'offre de base pour un montant de 7 893 HT.

Le conseil communautaire a pris acte de ces informations.

**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



M. C. Barnay

**DEPARTEMENT
DE
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 56
Date de la convocation : 22 Août 2019
Affichage compte rendu sommaire : 2 Septembre 2019

**Communauté de
Communes
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE ORDINAIRE DU 28 AOUT 2019

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, MM Rémy REBEYROTTE, Pascal POMAREL (jusqu'à la question 3j), Mme Marie-Claire TELLIER, MM Roland BOISSARD, Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, M Thierry BABOILLARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD (jusqu'à la question 3i), délégué d'Epertully, Michel PARIZE (jusqu'à la question 3b), délégué d'Epinac, Dominique COMMEAU, délégué d'Etang sur Arroux, Jean-Claude LAVESVRES, suppléant (remplaçant de Mme Anne-Marie MARILLER) délégué de la Celle en Morvan, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT (jusqu'à la question 3h), délégué de Lucenay l'Evêque, André JARLOT, délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY délégué de Roussillon en Morvan, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Didier OUGEOT, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (jusqu'à la question 3b), délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant de M Jean-Claude DESSENDRE) délégué de Saint-Maurice les Couches, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué du Thil sur Arroux, Jean-Louis Porcheret (jusqu'à la question 3h), délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, Mme André ALIX COUDRAY à M Hubert LOBREAU, Mme Josette JOYEUX à M Gilbert DARROUX, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Delphine FLORAND, MM Frédéric HUEBER à M Roland BOISSARD, M Patrick GUILLET à Mme Monique GATIER, Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, M Jean-Louis LAURENT à M Gérard BERGERET, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Mme Marie-Claude BONNOT à M Christian GILLOT, M Claude MERCKEL à M Emile LECONTE, Mme Odile MANEVAL à M Dominique COMMEAU, MM Hubert LACHAUD à M Jean-Claude NOUALLET, M Michel PILARD à M Daniel MALLARD, M Pierre LABRUYERE à M Norbert ESTIENNE.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, M Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN, M Michel CRIQUI, Mmes Marie-Louise CONDETTE, Marie VOURIOT-THUZET, MM Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Jean-Camille JEANNIN, Michel MENAGER, Daniel DAUNOT, Mmes Véronique PROST, Agnès COMEAU, Marguerite ROY, M Jean-Marc DUMONT.

2019/075

Objet : Budget Supplémentaire 2019.

**Rapport de Monsieur Vincent CHAUVET
Premier Vice-Président**

Chers Collègues,

Ce budget supplémentaire comprend quelques mesures d'ajustement en dépenses et recettes fiscales et l'inscription d'une subvention exceptionnelle au CILEF.

BUDGET PRINCIPAL DE LA CCGAM

Section de fonctionnement :

Les principales dépenses et recettes concernent :

Dépenses :

Chapitre 011 : + 69 362,16 euros correspondant principalement :

- Aux frais de gestion de l'emprunt contracté en 2019 auprès de la Banque Postale d'un montant de 1.980.000 euros (1 980 €),
- Au remboursement aux communes du trop versé suite à la révision des AC (67 382,16 €).

Chapitre 012 : - 47 000 euros correspondant à des ajustements suite à deux recrutements au service commun DSTA qui ont été retardés.

Chapitre 014 : + 353 345 euros correspondant à un dégrèvement de la TASCOM pour une grande surface du territoire autunois (352 595 €) et d'un complément de crédits pour les Attributions de Compensation (750 €).

Chapitre 65 : + 189 015 euros correspondant principalement:

- à l'inscription d'une subvention exceptionnelle pour le CILEF d'un montant de 50 000 euros (voir annexe IV B1.7),
- à l'ajustement du fonds de concours initialement budgété dans le cadre du pacte de confiance et de solidarité financier et fiscal (+ 139 015 €) suite à la notification du montant du FPIC.

Chapitre 67 : + 583 euros pour l'annulation ou la régularisation de titres émis sur les années antérieures.

Chapitre 022 : - 563 465,16 euros correspondant à une diminution des dépenses imprévues.

Chapitre 023 : + 32 500 euros correspondant au virement à la section d'investissement.

Chapitre 042 : + 15 000 euros correspondant un complément de la dotation aux amortissements pour l'année 2019.

Recettes :

Chapitre 73 : - 34 306 euros correspondant à des régularisations liées à la fiscalité (- 138 546 €), aux attributions de compensation (- 77 315 €), au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC : + 179 203 €) et à la TEOM (+ 2 352 €).

Séance du conseil communautaire du 28 Août 2019 : délibération n° 2019/075

Chapitre 74 : + 83 646 euros correspondant à des régularisations de la Dotation d'Intercommunalité (30 852 €), de la Dotation de Compensation des Groupements de Communes (- 17 962 €) et des diverses compensations de l'Etat (70 756 €).

Section d'investissement :

Les principales dépenses et recettes concernent :

Dépenses :

Chapitre 204 : + 47 500 euros correspondant à l'inscription du fonds de concours lié au pacte de confiance et de solidarité financier et fiscal en section d'investissement suite aux réponses communiquées par certaines communes.

Recettes :

Chapitre 021 : + 32 500 euros correspondant au virement de la section de fonctionnement.

Chapitre 040 : + 15 000 euros correspondant un complément de la dotation aux amortissements pour l'année 2019.

Le projet de budget supplémentaire pour le budget principal s'équilibre à **49 340,00 €** pour la section de fonctionnement et à **47 500,00 €** pour la section d'investissement.


Soit un budget total équilibré en dépenses et recettes à **96 840,00 euros**.

Messieurs Vincent CHAUVET, Rémy REBEYROTTE et Christian DEMIZIEUX ne prenant pas part au vote,

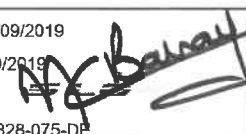
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le Budget Supplémentaire 2019.

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des trois premiers Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.


Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

| |
|------------------------------------|
| Envoyé en préfecture le 11/09/2019 |
| Reçu en préfecture le 11/09/2019 |
| Affiché le 11/09/2019 |
| ID : 071-200070530-20190828-075-DE |



**DEPARTEMENT
DE
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 56
Date de la convocation : 22 Août 2019
Affichage compte rendu sommaire : 2 Septembre 2019

**Communauté de
Communes
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE ORDINAIRE DU 28 AOUT 2019

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, MM Rémy REBEYROTTE, Pascal POMAREL (jusqu'à la question 3j), Mme Marie-Claire TELLIER, MM Roland BOISSARD, Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD (jusqu'à la question 3i), délégué d'Epertully, Michel PARIZE (jusqu'à la question 3b), délégué d'Epinac, Dominique COMMEAU, délégué d'Etang sur Arroux, Jean-Claude LAVESVRES, suppléant (remplaçant de Mme Anne-Marie MARILLER) délégué de la Celle en Morvan, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT (jusqu'à la question 3h), délégué de Lucenay l'Evêque, André JARLOT, délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY délégué de Roussillon en Morvan, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Didier OUGEOT, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (jusqu'à la question 3b), délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant de M Jean-Claude DESSENDRE) délégué de Saint-Maurice les Couches, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué du Thil sur Arroux, Jean-Louis Porcheret (jusqu'à la question 3h), délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, Mme André ALIX COUDRAY à M Hubert LOBREAU, Mme Josette JOYEUX à M Gilbert DARROUX, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Delphine FLORAND, MM Frédéric HUEBER à M Roland BOISSARD, M Patrick GUILLET à Mme Monique GATIER, Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, M Jean-Louis LAURENT à M Gérard BERGERET, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Mme Marie-Claude BONNOT à M Christian GILLOT, M Claude MERCKEL à M Emile LECONTE, Mme Odile MANEVAL à M Dominique COMMEAU, MM Hubert LACHAUD à M Jean-Claude NOUALLET, M Michel PILARD à M Daniel MALLARD, M Pierre LABRUYERE à M Norbert ESTIENNE.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, M Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN, M Michel CRIQUI, Mmes Marie-Louise CONDETTE, Marie VOURIOT-THUZET, MM Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Jean-Camille JEANNIN, Michel MENAGER, Daniel DAUNOT, Mmes Véronique PROST, Agnès COMEAU, Marguerite ROY, M Jean-Marc DUMONT.

2019/076

Objet : Adhésion au Syndicat mixte du bassin versant de la Bourbince.

**Rapport de Monsieur Michel Belhomme
Vice-Président**

Chers Collègues,

Le conseil communautaire a approuvé son adhésion au syndicat mixte de la Bourbince lors de sa délibération n° 2019/062 du 10 juillet 2019 pour les communes de Saint-Eugène, La Tagnière et Uchon.

Suite à une demande de la sous-préfecture d'Autun, il convient d'abroger cette délibération car elle approuvait, dans son délibéré, le transfert des compétences des missions définies au 1°, 2° et 8° du I de l'article 211-7 du code de l'environnement. Ce transfert découle de l'adhésion au syndicat, toutefois le délibéré ne doit porter que sur ladite adhésion.

Il vous est proposé d'abroger la délibération 2019/062 et de reprendre une délibération dans les mêmes termes à l'exception de l'approbation du transfert de compétences.

Pour rappel, et selon ce qui a été présenté et approuvé en conseil communautaire le 10 juillet 2019 :

Le syndicat mixte du bassin versant de la Bourbince (SMi2B) ayant pour objet l'exercice de la compétence « gestion des milieux aquatiques », constitué de la Communauté Urbaine Creusot Montceau et de la Communauté de communes du Grand Charolais, propose son extension pour couvrir l'ensemble du bassin versant de la Bourbince. La Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan est concernée par ce bassin versant sur le périmètre des communes de Saint Eugène, La Tagnière et Uchon.

L'adhésion à ce syndicat entraînera un transfert des compétences de la CCGAM au syndicat mixte, sur le territoire appartenant au bassin versant de la Bourbince. Les compétences transférées sont les missions définies aux 1°, 2° et 8° du I de l'article 211-7 du code de l'environnement, dans sa version en vigueur à la date du 27 décembre 2018, soit :

- 1° l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Les statuts du SMi2B précisent qu'il pourra notamment réaliser les actions suivantes :

Préservation, entretien, restauration du bon fonctionnement des milieux aquatiques en vue de préserver/restaurer le bon état des eaux, ou de concourir à la réduction de l'aléa inondation :

- Restauration, entretien et suivi de la ripisylve ;
- Restauration, entretien, suivi du lit mineur, des berges et des annexes fluviales : gestion du transport solide, diversification des faciès d'écoulement, reconnexion d'annexes fluviales, remontée des points d'abreuvement ;
- Restauration, entretien des fonctionnalités du lit majeur : zones naturelles d'expansion des crues, restauration de la continuité latérale, des enveloppes de mobilité latérale du cours d'eau ;
- Restauration, entretien des lacs et plans d'eau publics ;
- Restauration de la continuité écologique : coordination des opérations coordonnées, appui technique et administratif aux propriétaires d'ouvrages, délégation de maîtrise d'ouvrage ;
- Restauration, entretien et suivi des zones humides propriété du syndicat ou de ses membres, appui à la gestion des zones humides privées en partenariat avec les cellules d'assistance technique zones humides, préservation des zones humides par acquisition ;
- Maîtrise d'ouvrage des études de diagnostic de bassin versant ou de tronçons de cours d'eau concourant à mieux comprendre l'état et le fonctionnement des milieux aquatiques et les pressions qu'ils subissent ; élaboration des programmes d'action ;
- Coordination et pilotage des programmes d'action ;
- Communication générale, information de la population, actions pédagogiques.

Séance du conseil communautaire du 28 Août 2019 : délibération n° 2019/076

Les membres du syndicat mixte participent à son financement selon la formule suivante :

$$c = (((Pm \times 100/PT) + (Sm \times 100/ST))/2 \times D$$

c : contribution

Pm : population totale du membre inclus dans le périmètre du SMI2B

PT : population totale du SMI2B

Sm : superficie du membre dans le périmètre du syndicat

ST : superficie totale du périmètre du syndicat

D : dépense à couvrir (base de départ)

Selon cette formule, la population et la superficie de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan à prendre en considération pour calculer sa contribution sont celles des communes d'Uchon, La Tagnière et Saint Eugène.

Le comité syndical comprendra 29 délégués titulaires et autant de délégués suppléants. La Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan disposera d'un délégué titulaire et d'un suppléant.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

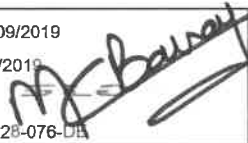
ABROGE la délibération du 10 juillet 2019 n° 2019/062 ;

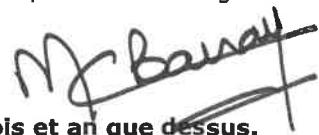
AUTORISE l'adhésion de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan au Syndicat mixte du bassin versant de la Bourbince pour la partie de son territoire géographique située dans le bassin versant de la Bourbince, constitué des communes de : Uchon, La Tagnière, Saint Eugène ;

DESIGNE Monsieur Xavier DUVIGNAUD, (délégué de Saint-Eugène), délégué titulaire et Monsieur Etienne DESCOURS, (délégué d'Uchon), délégué suppléant, représentants de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan pour siéger au comité syndical du syndicat mixte du bassin versant de la Bourbince,

AUTORISE Madame la Présidente ainsi que les trois premiers vice-présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.

| |
|------------------------------------|
| Envoyé en préfecture le 11/09/2019 |
| Reçu en préfecture le 11/09/2019 |
| Affiché le 11/09/2019 |
| ID : 071-200070530-20190828-076-DL |




**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

**DEPARTEMENT
DE
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 56
Date de la convocation : 22 Août 2019
Affichage compte rendu sommaire : 2 Septembre 2019

**Communauté de
Communes
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE ORDINAIRE DU 28 AOUT 2019

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, MM Rémy REBEYROTTE, Pascal POMAREL (jusqu'à la question 3j), Mme Marie-Claire TELLIER, MM Roland BOISSARD, Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, M Thierry BABOILLARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD (jusqu'à la question 3i), délégué d'Epertully, Michel PARIZE (jusqu'à la question 3b), délégué d'Epinac, Dominique COMMEAU, délégué d'Etang sur Arroux, Jean-Claude LAVESVRES, suppléant (remplaçant de Mme Anne-Marie MARILLER) délégué de la Celle en Morvan, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT (jusqu'à la question 3h), délégué de Lucenay l'Evêque, André JARLOT, délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY délégué de Roussillon en Morvan, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Didier OUGEOT, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (jusqu'à la question 3b), délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant de M Jean-Claude DESSENDRE) délégué de Saint-Maurice les Couches, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué du Thil sur Arroux, Jean-Louis Porcheret (jusqu'à la question 3h), délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, Mme André ALIX COUDRAY à M Hubert LOBREAU, Mme Josette JOYEUX à M Gilbert DARROUX, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Delphine FLORAND, MM Frédéric HUEBER à M Roland BOISSARD, M Patrick GUILLET à Mme Monique GATIER, Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, M Jean-Louis LAURENT à M Gérard BERGERET, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Mme Marie-Claude BONNOT à M Christian GILLOT, M Claude MERCKEL à M Emile LECONTE, Mme Odile MANEVAL à M Dominique COMMEAU, MM Hubert LACHAUD à M Jean-Claude NOUALLET, M Michel PILARD à M Daniel MALLARD, M Pierre LABRUYERE à M Norbert ESTIENNE.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, M Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN, M Michel CRIQUI, Mmes Marie-Louise CONDETTE, Marie VOURIOT-THUZET, MM Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Jean-Camille JEANNIN, Michel MENAGER, Daniel DAUNOT, Mmes Véronique PROST, Agnès COMEAU, Marguerite ROY, M Jean-Marc DUMONT.

2019/077

Objet : Accompagnement au développement de la SAS IMMO VELSAUN

Chers Collègues,

En 2013 la Société Veldeman Literie Autun, filiale du groupe belge Veldeman Group SA avait présenté un premier projet de développement avec la construction d'un atelier de 6 120 m². Afin d'accompagner ce projet, le conseil communautaire par délibération du 5 juin 2013, avait décidé d'attribuer un fonds de concours de 250 000 € sur 2 ans à la commune de Saint Forgeot pour qu'elle réalise une plateforme nécessaire à cette extension. Le projet n'a pas vu le jour mais la Société Veldeman a poursuivi son développement avec l'enseigne « Maison de la Literie ».

Le 1^{er} janvier 2014 la communauté de communes de l'Autunois devient la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan et prend la compétence d'aménagement des Zones d'Activité d'intérêt Communautaire.

Un premier permis de construire a été délivré à la Société Veldeman en juillet 2014. Il a été annulé en juin 2016 le projet ayant été modifié. La société Veldeman a développé un nouveau projet avec la société de transport SCLI (Société Costelloise de Logistiques Industrielles) dont le siège social est à Roanne, dirigée par monsieur Saunier, qui se traduit par la création d'une nouvelle société commune à ses deux groupes : la Société par Actions Simplifiées (SAS) VELSAUN.

Par délibération du 16 décembre 2016 confirmée par délibération du 27 juin 2017, le conseil communautaire a décidé d'accompagner la SAS VELSAUN autorisant le Président de la CCGAM à :

1. la vente d'un terrain de 30 000 m² sur la zone de St-Forgeot, pour un montant forfaitaire de 100 000 € (cent mille euros) à la société VELSAUN ou à toute autre personne physique ou morale qu'elle désignera ;
2. Autoriser la SAS VELSAUN ou toute personne physique ou morale qu'elle désignera à prélever 2050 m³ de remblais situé sur la parcelle B N° 370 selon les directives et sous contrôle des services de la CCGAM ;
3. Attribuer, au titre de l'aide à l'immobilier, une subvention de 250 000 € selon les conditions définies dans une convention ;

La SAS VELSAUN a obtenu un permis de construire en août 2017 et demandé son annulation en décembre 2018, du fait de l'impossibilité de construire au titre du code de l'environnement.

En parallèle la CCGAM engageait les procédures afin d'obtenir toutes les autorisations environnementales et d'urbanisme nécessaires à la construction du bâtiment de la SAS VELSAUN et à l'extension de la ZAE.

Pour ces différentes raisons et au regard des évolutions des projets du groupe Veldeman, la SCLI a décidé, d'acquérir 100 % des parts de la SAS VELSAUN, afin de construire sa propre plateforme logistique pour développer ses activités dans l'autunois.

Monsieur Saunier reprend ainsi le projet initial de construction d'un bâtiment logistique de plus de 3 800 m² pour 1 500 000 € d'investissement et une création de 7 emplois sur le site.

Par courrier du 26 avril 2019, M. Saunier a sollicité la CCGAM afin qu'elle confirme ses engagements antérieurs.

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), et l'article L 1511-3 du CGCT qui reconnaît la compétence des communautés de communes en matière d'aide à l'investissement immobilier à vocation économique,

Vu le décret n° 2014-758 du 2 juillet 2014 relatif aux zones d'aide à finalité régionale (AFR) et aux zones d'aide à l'investissement des petites et moyennes entreprises, modifié par le décret n° 2015-1391 du 30 octobre 2015 et le décret n° 2017-648 du 26 avril 2017 qui reconnaît le territoire de la CCGAM dans les zones AFR pour la période 2014-2020, dans lesquelles les aides peuvent être considérées comme compatibles avec le marché intérieur et exemptées de l'obligation de notification à la Commission Européenne

Considérant que ce projet s'inscrit dans le cadre du programme de requalification de la zone de Saint Forgeot « DEZIR 2 St Forgeot » du Contrat Urbain de développement économique entre la Communauté de Communes et le Conseil Régional Bourgogne Franche Comté.

Séance du conseil communautaire du 28 Août 2019 : délibération n° 2019/077

Considérant que la SAS VELSAUN est qualifiée comme une Très Petite Entreprise (TPE) de moins de 50 salariés et qu'à ce titre, elle pourrait bénéficier de soutien public à hauteur de 30% de son projet.(Maximum).

Considérant qu'une aide du CRBFC à hauteur de 100 000 € a été sollicitée.

Considérant également que ce projet répondra à des besoins de services logistiques et de transport aux entreprises du territoire et leur permettra ainsi de réduire leurs coûts et l'impact environnemental de leurs transports

Considérant la convention annexée définissant le cadre précis de l'intervention financière et les obligations de chacune des parties,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,


AUTORISE la vente d'un terrain d'environ 30 000 m² cadastré section B n° 1025, 1027 et 1030 sur la commune de Saint-Forgeot, pour un montant forfaitaire de 100 000 € (cent mille euros) à la société VELSAUN ou à toute autre personne physique ou morale qu'elle désignera ;

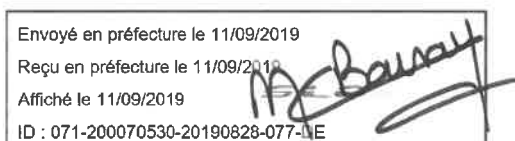
AUTORISE la SAS VELSAUN ou toute personne physique ou morale qu'elle désignera à prélever 2050 m³ de remblais situé sur la parcelle B N° 370 selon les directives et sous contrôle des services de la CCGAM ;

AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant à signer la convention d'attribution d'une subvention de 250 000 € selon les conditions suivantes :

- Réalisation des investissements et création des emplois dans un délai de 24 mois,
- Versement d'un premier acompte de 100 000 € (cent mille euros) à la signature de l'acte d'acquisition du terrain sur présentation de l'attestation d'acquisition du notaire et second versement plafonné à 150 000 € (cent cinquante mille euros) sur présentation des factures acquittées, correspondant à 10 % du montant des travaux.

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des trois premiers vice-présidents à signer tout document s'y rapportant.


**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



**DEPARTEMENT
DE
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 56
Date de la convocation : 22 Août 2019
Affichage compte rendu sommaire : 2 Septembre 2019

**Communauté de
Communes
du Grand Autunois-Morvan**

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 28 AOUT 2019

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, MM Rémy REBEYROTTE, Pascal POMAREL (jusqu'à la question 3j), Mme Marie-Claire TELLIER, MM Roland BOISSARD, Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD (jusqu'à la question 3i), délégué d'Epertully, Michel PARIZE (jusqu'à la question 3b), délégué d'Epinac, Dominique COMMEAU, délégué d'Etang sur Arroux, Jean-Claude LAVESVRES, suppléant (remplaçant de Mme Anne-Marie MARILLER) délégué de la Celle en Morvan, Jean-Paul LOROT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT (jusqu'à la question 3h), délégué de Lucenay l'Evêque, André JARLOT, délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY délégué de Roussillon en Morvan, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Didier OUGEOT, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (jusqu'à la question 3b), délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant de M Jean-Claude DESSENDRE) délégué de Saint-Maurice les Couches, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué du Thil sur Arroux, Jean-Louis Porcheret (jusqu'à la question 3h), délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETARE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, Mme André ALIX COUDRAY à M Hubert LOBREAU, Mme Josette JOYEUX à M Gilbert DARROUX, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Delphine FLORAND, MM Frédéric HUEBER à M Roland BOISSARD, M Patrick GUILLET à Mme Monique GATIER, Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, M Jean-Louis LAURENT à M Gérard BERGERET, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Mme Marie-Claude BONNOT à M Christian GILLOT, M Claude MERCKEL à M Emile LECONTE, Mme Odile MANEVAL à M Dominique COMMEAU, MM Hubert LACHAUD à M Jean-Claude NOUALLET, M Michel PILARD à M Daniel MALLARD, M Pierre LABRUYERE à M Norbert ESTIENNE.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, M Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN, M Michel CRIQUI, Mmes Marie-Louise CONDETTE, Marie VOURIOT-THUZET, MM Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Jean-Camille JEANNIN, Michel MENAGER, Daniel DAUNOT, Mmes Véronique PROST, Agnès COMEAU, Marguerite ROY, M Jean-Marc DUMONT.

2019/078

Objet : Mesures compensatoires pour l'extension de la ZAE de Saint-Forgeot - Restauration d'une zone humide ex-situ.

**Rapport de Monsieur Christian DEMIZIEUX
Conseiller communautaire délégué**

Chers Collègues,

Suite aux études de biodiversité sur la zone d'Activité Economique de Saint-Forgeot et à la présence d'espèces protégées sur le site, la communauté de communes afin de procéder à l'aménagement de la zone, a déposé un dossier de demande de dérogation pour le déplacement de ces espèces avec demande d'avis au conseil national de la protection de la nature (CNPN).

Suite à la réception de l'avis du CNPN, aux compléments d'informations donnés par les bureaux d'études, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne-Franche-Comté, doit prendre un arrêté à la signature du Préfet de Région autorisant la CCGAM à engager les travaux de compensation in situ, à savoir :

- . *La compensation à hauteur de 100% des zones humides détruites, en proposant la recréation d'une zone humide de 1 000 m² au sud de la zone humide actuelle, afin de conserver un lien fonctionnel entre les deux.*
- . *Deux zones de compensation seront aménagées en compensation des habitats détruits de reproduction et de repos favorables aux amphibiens. La compensation se fera à hauteur de 100 % sur le site des Télots, soit 1,79 ha d'habitats et 1630 m² de haies. Ces zones seront aménagées de mares, de fossés, d'ornières et seront bordées de haies. Les zones de compensation sont accolées à la zone de reproduction actuelle des amphibiens (zone préservée) afin d'assurer un lien fonctionnel entre elles.*
- . *Plantation de 980 m linéaire de haies en compensation de la suppression de 220 m linéaire.*

L'aménagement de ces zones de compensation devra être réalisé avant le démarrage de tous travaux.


En complément de ces travaux de compensation, l'obtention de l'arrêté préfectoral est conditionnée à l'engagement de la CCGAM de réaliser une mesure compensatoire ex-situ de restauration d'une prairie humide de 1 hectare dans les 2 ans suivant l'obtention dudit arrêté préfectoral.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité,
(10 abstentions)**

CONFIRME l'engagement de la communauté de communes du Grand Autunois Morvan de restauration d'une prairie humide de 1 hectare sur son territoire dans les deux ans après l'obtention de l'arrêté préfectoral portant dérogation au titre des espèces protégées.

SOLLICITE toute subvention mobilisable sur le financement de ce projet ;

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des trois premiers vice-présidents à signer tout document s'y rapportant.


**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



**DEPARTEMENT
DE
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 54
Date de la convocation : 22 Août 2019
Affichage compte rendu sommaire : 2 Septembre 2019

**Communauté de
Communes
du Grand Autunois-Morvan**

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 28 AOUT 2019

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, MM Rémy REBEYROTTE, Pascal POMAREL (jusqu'à la question 3j), Mme Marie-Claire TELLIER, MM Roland BOISSARD, Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD (jusqu'à la question 3i), délégué d'Epertully, Michel PARIZE (jusqu'à la question 3b), délégué d'Epinac, Dominique COMMEAU, délégué d'Etang sur Arroux, Jean-Claude LAVESVRES, suppléant (remplaçant de Mme Anne-Marie MARILLER) délégué de la Celle en Morvan, Jean-Paul LOROT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT (jusqu'à la question 3h), délégué de Lucenay l'Evêque, André JARLOT, délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY délégué de Roussillon en Morvan, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Didier OUGEOT, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (jusqu'à la question 3b), délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant de M Jean-Claude DESSENDRE) délégué de Saint-Maurice les Couches, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué du Thil sur Arroux, Jean-Louis Porcheret (jusqu'à la question 3h), délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETARE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, Mme André ALIX COUDRAY à M Hubert LOBREAU, Mme Josette JOYEUX à M Gilbert DARROUX, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Delphine FLORAND, MM Frédéric HUEBER à M Roland BOISSARD, M Patrick GUILLET à Mme Monique GATIER, Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, M Jean-Louis LAURENT à M Gérard BERGERET, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Mme Marie-Claude BONNOT à M Christian GILLOT, M Claude MERCKEL à M Emile LECONTE, Mme Odile MANEVAL à M Dominique COMMEAU, MM Hubert LACHAUD à M Jean-Claude NOUALLET, M Michel PILARD à M Daniel MALLARD, M Pierre LABRUYERE à M Norbert ESTIENNE.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, M Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN, M Michel CRIQUI, Mmes Marie-Louise CONDETTE, Marie VOURIOT-THUZET, MM Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Jean-Camille JEANNIN, Michel MENAGER, Daniel DAUNOT, Mmes Véronique PROST, Agnès COMEAU, Marguerite ROY, M Jean-Marc DUMONT.

2019/079

Objet : Convention entre la CCGAM d'une part et la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale (CMAI) d'autre part pour la mise en œuvre du FISAC.

Séance du conseil communautaire du 28 Août 2019 : délibération n° 2019/079

**Rapport de Monsieur Christian DEMIZIEUX
Conseiller communautaire délégué**

Chers Collègues,

Lors de la Foire Economique d'Autun, le 20 septembre 2018, la CCGAM a signé une convention-cadre avec les chambres du commerce et de l'industrie, et des métiers et de l'artisanat.

Les objectifs de celle-ci sont :

- Renforcer l'attractivité du territoire ;
- Conforter les secteurs artisanal et commercial ;
- Améliorer l'offre d'hébergements touristiques ;
- Insérer le développement durable dans la dynamique économique locale ;
- Proposer un socle de services aux entreprises.

Afin d'en décliner concrètement les actions, des conventions spécifiques ont été établies.

La CCGAM souhaitant maintenir l'offre commerciale et artisanale sur son territoire, elle s'est engagée dans un programme FISAC visant à contribuer à la redynamisation de son centre-ville d'Autun et de ses centres bourg : Epinac, Couches, Etang sur Arroux et Anost.

Dans le cadre de cette collaboration, les chambres consulaires prendront à leur charge 20% des coûts des prestations. Le FISAC et la CCGAM assumeront les 80% restants.

Il s'agit de l'instruction des demandes d'aides individuelles, de l'instruction et de la construction du dossier. Coût estimé à 300€ HT par dossier.

Cette démarche contractuelle innovante en matière d'accompagnement des porteurs de projets reçoit le soutien du Conseil Régional.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les termes des conventions proposées ici en annexe entre la CCGAM et la CCI et la CCGAM et la CMAI ;

DECIDE de leur conclusion et de la mobilisation budgétaire afférente ;

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des trois premiers Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.



**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

**DEPARTEMENT
DE
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 54
Date de la convocation : 22 Août 2019
Affichage compte rendu sommaire : 2 Septembre 2019

**Communauté de
Communes
du Grand Autunois-Morvan**

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 28 AOUT 2019

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, MM Rémy REBEYROTTE, Pascal POMAREL (jusqu'à la question 3j), Mme Marie-Claire TELLIER, MM Roland BOISSARD, Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD (jusqu'à la question 3i), délégué d'Epertully, Michel PARIZE (jusqu'à la question 3b), délégué d'Epinac, Dominique COMMEAU, délégué d'Etang sur Arroux, Jean-Claude LAVESVRES, suppléant (remplaçant de Mme Anne-Marie MARILLER) délégué de la Celle en Morvan, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT (jusqu'à la question 3h), délégué de Lucenay l'Evêque, André JARLOT, délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY délégué de Roussillon en Morvan, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Didier OUGEOT, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (jusqu'à la question 3b), délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant de M Jean-Claude DESSENDRE) délégué de Saint-Maurice les Couches, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué du Thil sur Arroux, Jean-Louis Porcheret (jusqu'à la question 3h), délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, Mme André ALIX COUDRAY à M Hubert LOBREAU, Mme Josette JOYEUX à M Gilbert DARROUX, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Delphine FLORAND, MM Frédéric HUEBER à M Roland BOISSARD, M Patrick GUILLET à Mme Monique GATIER, Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, M Jean-Louis LAURENT à M Gérard BERGERET, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Mme Marie-Claude BONNOT à M Christian GILLOT, M Claude MERCKEL à M Emile LECONTE, Mme Odile MANEVAL à M Dominique COMMEAU, MM Hubert LACHAUD à M Jean-Claude NOUALLET, M Michel PILARD à M Daniel MALLARD, M Pierre LABRUYERE à M Norbert ESTIENNE.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, M Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN, M Michel CRIQUI, Mmes Marie-Louise CONDETTE, Marie VOURIOT-THUZET, MM Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Jean-Camille JEANNIN, Michel MENAGER, Daniel DAUNOT, Mmes Véronique PROST, Agnès COMEAU, Marguerite ROY, M Jean-Marc DUMONT.

2019/080

Objet : Convention entre la CCGAM d'une part et la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale (CMAI) d'autre part pour la mise en place d'un guichet unique.

Séance du conseil communautaire du 28 Août 2019 : délibération n° 2019/080

**Rapport de Monsieur Christian DEMIZIEUX
Conseiller communautaire délégué**

Chers Collègues,

Lors de la Foire Economique d'Autun, le 20 septembre 2018, la CCGAM a signé une convention-cadre avec les chambres du commerce et de l'industrie, et des métiers et de l'artisanat.

Les objectifs de celle-ci sont :

- Renforcer l'attractivité du territoire ;
- Conforter les secteurs artisanal et commercial ;
- Améliorer l'offre d'hébergements touristiques ;
- Insérer le développement durable dans la dynamique économique locale ;
- Proposer un socle de services aux entreprises.

Afin d'en décliner concrètement les actions, des conventions spécifiques à chacune de ces actions ont été établies.

La CCGAM s'étant engagée à assurer le primo-accueil des porteurs de projets, un partenariat entre la CCGAM, la CCI et la CMAI a été mis en place pour accueillir, orienter et valoriser ces porteurs de projets.

Dans le cadre de cette collaboration, les chambres consulaires :

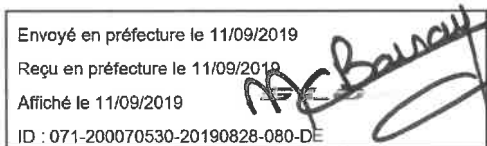
- Accompanyeront les personnels de la pépinière par la mise en place d'une formation d'une journée pour leur mission « guichet unique d'accueil des porteurs de projets » ,
- Organiseront des réunions collectives pour au moins 6 porteurs de projets,
- Tiendront une permanence mensuelle (1/2 Journée) à la pépinière.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les termes des conventions proposées ici en annexe entre la CCGAM, la CCI et la CMAI ;

DECIDE de leur conclusion et de la mobilisation budgétaire afférente ;

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des trois premiers Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.



Marie-Claude Barnay
**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

**DEPARTEMENT
DE
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 54
Date de la convocation : 22 Août 2019
Affichage compte rendu sommaire : 2 Septembre 2019

**Communauté de
Communes
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE ORDINAIRE DU 28 AOUT 2019

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, MM Rémy REBEYROTTE, Pascal POMAREL (jusqu'à la question 3j), Mme Marie-Claire TELLIER, MM Roland BOISSARD, Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD (jusqu'à la question 3i), délégué d'Epertully, Michel PARIZE (jusqu'à la question 3b), délégué d'Epinac, Dominique COMMEAU, délégué d'Etang sur Arroux, Jean-Claude LAVESVRES, suppléant (remplaçant de Mme Anne-Marie MARILLER) délégué de la Celle en Morvan, Jean-Paul LOROT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT (jusqu'à la question 3h), délégué de Lucenay l'Evêque, André JARLOT, délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY délégué de Roussillon en Morvan, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Didier OUGEOT, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (jusqu'à la question 3b), délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant de M Jean-Claude DESSENDRE) délégué de Saint-Maurice les Couches, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué du Thil sur Arroux, Jean-Louis Porcheret (jusqu'à la question 3h), délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETARE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, Mme André ALIX COUDRAY à M Hubert LOBREAU, Mme Josette JOYEUX à M Gilbert DARROUX, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Delphine FLORAND, MM Frédéric HUEBER à M Roland BOISSARD, M Patrick GUILLET à Mme Monique GATIER, Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, M Jean-Louis LAURENT à M Gérard BERGERET, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Mme Marie-Claude BONNOT à M Christian GILLOT, M Claude MERCKEL à M Emile LECONTE, Mme Odile MANEVAL à M Dominique COMMEAU, MM Hubert LACHAUD à M Jean-Claude NOUALLET, M Michel PILARD à M Daniel MALLARD, M Pierre LABRUYERE à M Norbert ESTIENNE.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, M Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN, M Michel CRIQUI, Mmes Marie-Louise CONDETTE, Marie VOURIOT-THUZET, MM Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Jean-Camille JEANNIN, Michel MENAGER, Daniel DAUNOT, Mmes Véronique PROST, Agnès COMEAU, Marguerite ROY, M Jean-Marc DUMONT.

2019/081

Objet : Convention entre la CCGAM et l'association BGE Perspectives (BGE) pour la mise en place d'un guichet unique.

**Rapport de Monsieur Christian DEMIZIEUX
Conseiller communautaire délégué**

Chers Collègues,

Le Conseil Régional Bourgogne France Comté a instauré un Service d'Intérêt Economique Général (SIEG) avec les Chambres Consulaires et la BGE afin d'assurer un service d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projet de création ou de reprise d'entreprise.

Ce dispositif prévoit, pour le territoire de la CCGAM, une prise en charge de dix porteurs de projet pour chacune de ces structures. Le coût de cet accueil est estimé à trois cent soixante-dix-neuf euros hors taxes (379€ HT),

En complémentarité à ce dispositif et afin de simplifier les différents dispositifs de soutien à la création et la transmission d'entreprise, il est vous est proposé que la CCGAM crée « un guichet unique d'accueil des porteurs de projet » en partenariat avec les chambres consulaires et la BGE.

Ce service aura pour objet d'accueillir, orienter et valoriser les porteurs de projets.

Il se tiendra dans les locaux de la pépinière d'entreprise où interviendront les chambres consulaires et la BGE qui :

- Accompagneront les personnels de la pépinière par la mise en place d'une formation d'une journée pour leur mission « guichet unique d'accueil des porteurs de projets »
- Organiseront des réunions collectives pour au moins 6 porteurs de projets,
- tiendront une permanence mensuelle (1/2 Journée) à la pépinière
- communiqueront et assureront un suivi partagé des porteurs de projet avec la CCGAM.

Dans ce cadre, la CCGAM :

- assurera le primo-accueil des porteurs de projets,
- mettra à disposition un local pour assurer les permanences et les réunions collectives,
- contribuera en complément du dispositif régional, à hauteur de cent-cinquante euros hors taxes (150€ HT) à partir du onzième porteur de projet accompagnés, le solde étant assuré par les chambres consulaires et la BGE.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les termes des conventions proposées ici en annexe entre la CCGAM et l'association BGE Perspectives (BGE) ;


DECIDE de leur conclusion et de la mobilisation budgétaire afférente ;

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des trois premiers Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.



**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

| |
|------------------------------------|
| Envoyé en préfecture le 11/09/2019 |
| Reçu en préfecture le 11/09/2019 |
| Affiché le 11/09/2019 |
| ID : 071-200070530-20190828-081 DE |



**DEPARTEMENT
DE
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 54
Date de la convocation : 22 Août 2019
Affichage compte rendu sommaire : 2 Septembre 2019

**Communauté de
Communes
du Grand Autunois-Morvan**

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 28 AOUT 2019

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, MM Rémy REBEYROTTE, Pascal POMAREL (jusqu'à la question 3j), Mme Marie-Claire TELLIER, MM Roland BOISSARD, Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, M Thierry BABOUILARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD (jusqu'à la question 3i), délégué d'Epertully, Michel PARIZE (jusqu'à la question 3b), délégué d'Epinac, Dominique COMMEAU, délégué d'Etang sur Arroux, Jean-Claude LAVESVRES, suppléant (remplaçant de Mme Anne-Marie MARILLER) délégué de la Celle en Morvan, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT (jusqu'à la question 3h), délégué de Lucenay l'Evêque, André JARLOT, délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclèsne, Gérard TREMERAY délégué de Roussillon en Morvan, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Didier OUGEOT, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (jusqu'à la question 3b), délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant de M Jean-Claude DESSENDRE) délégué de Saint-Maurice les Couches, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué du Thil sur Arroux, Jean-Louis Porcheret (jusqu'à la question 3h), délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, Mme André ALIX COUDRAY à M Hubert LOBREAU, Mme Josette JOYEUX à M Gilbert DARROUX, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Delphine FLORAND, MM Frédéric HUEBER à M Roland BOISSARD, M Patrick GUILLET à Mme Monique GATIER, Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, M Jean-Louis LAURENT à M Gérard BERGERET, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Mme Marie-Claude BONNOT à M Christian GILLOT, M Claude MERCKEL à M Emile LECONTE, Mme Odile MANEVAL à M Dominique COMMEAU, MM Hubert LACHAUD à M Jean-Claude NOUALLET, M Michel PILARD à M Daniel MALLARD, M Pierre LABRUYERE à M Norbert ESTIENNE.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, M Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN, M Michel CRIQUI, Mmes Marie-Louise CONDETTE, Marie VOURIOT-THUZET, MM Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Jean-Camille JEANNIN, Michel MENAGER, Daniel DAUNOT, Mmes Véronique PROST, Agnès COMEAU, Marguerite ROY, M Jean-Marc DUMONT.

2019/082

Objet : Convention entre la CCGAM et la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) pour l'aide aux dossiers d'hébergement touristique et soutien à l'hôtellerie.

Séance du conseil communautaire du 28 Août 2019 : délibération n° 2019/082

**Rapport de Monsieur Christian DEMIZIEUX
Conseiller communautaire délégué**

Chers Collègues,

L'offre d'hébergements touristique rencontre des difficultés de fréquentation sur le territoire de la CCGAM.

Des aides spécifiques au secteur de l'hôtellerie et de l'hébergement touristique sont prévues dans le règlement d'intervention des aides à l'immobilier des entreprises de la CCGAM. (cf Délib du 14/9/2017 et 19/12/2018)

Ces aides sont conditionnées à l'établissement d'un audit et d'une instruction par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône et Loire.

Dans le cadre de cette collaboration, la Chambre de Commerce et d'Industrie, de par son expertise, devra :

- Etablir un diagnostic individuel des hébergements ou des projets d'hébergement touristiques,
- Instruire et analyser les dossiers de demande de subventions éligibles aux dispositifs de soutien à l'hôtellerie.


Les coûts d'un diagnostic et de l'instruction d'une demande de subvention ont été estimés à 1.200 € HT, la CCI prenant à sa charge 50% du montant.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les termes des conventions proposées ici en annexe entre la CCGAM et la CCI ;

DECIDE de leur conclusion et de la mobilisation budgétaire afférente ;

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des trois premiers Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.


**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



**DEPARTEMENT
DE
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 54
Date de la convocation : 22 Août 2019
Affichage compte rendu sommaire : 2 Septembre 2019

**Communauté de
Communes
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE ORDINAIRE DU 28 AOUT 2019

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, MM Rémy REBEYROTTE, Pascal POMAREL (jusqu'à la question 3j), Mme Marie-Claire TELLIER, MM Roland BOISSARD, Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD (jusqu'à la question 3i), délégué d'Epertully, Michel PARIZE (jusqu'à la question 3b), délégué d'Epinac, Dominique COMMEAU, délégué d'Etang sur Arroux, Jean-Claude LAVESVRES, suppléant (remplaçant de Mme Anne-Marie MARILLER) délégué de la Celle en Morvan, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT (jusqu'à la question 3h), délégué de Lucenay l'Evêque, André JARLOT, délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY délégué de Roussillon en Morvan, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Didier OUGEOT, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (jusqu'à la question 3b), délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant de M Jean-Claude DESSENDRE) délégué de Saint-Maurice les Couches, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué du Thil sur Arroux, Jean-Louis Porcheret (jusqu'à la question 3h), délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETARE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, Mme André ALIX COUDRAY à M Hubert LOBREAU, Mme Josette JOYEUX à M Gilbert DARROUX, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Delphine FLORAND, MM Frédéric HUEBER à M Roland BOISSARD, M Patrick GUILLET à Mme Monique GATIER, Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, M Jean-Louis LAURENT à M Gérard BERGERET, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Mme Marie-Claude BONNOT à M Christian GILLOT, M Claude MERCKEL à M Emile LECONTE, Mme Odile MANEVAL à M Dominique COMMEAU, MM Hubert LACHAUD à M Jean-Claude NOUALLET, M Michel PILARD à M Daniel MALLARD, M Pierre LABRUYERE à M Norbert ESTIENNE.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, M Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN, M Michel CRIQUI, Mmes Marie-Louise CONDETTE, Marie VOURIOT-THUZET, MM Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Jean-Camille JEANNIN, Michel MENAGER, Daniel DAUNOT, Mmes Véronique PROST, Agnès COMEAU, Marguerite ROY, M Jean-Marc DUMONT.

2019/083

Objet : Convention de partenariat entre la CCGAM et la société La Compagnie Energie et Territoire (LCEET).

**Rapport de Monsieur Jean-Claude NOUALLET
Vice-Président**

Chers Collègues,

Depuis une quinzaine d'années, la CCGAM porte une démarche de développement durable pour son territoire, visant à prendre en compte dans ses domaines d'intervention des préoccupations d'ordre environnemental, social et économique.

Cette volonté s'est notamment traduite par l'animation d'un programme Agenda XXI sur la période 2004-2011 ainsi que par une reconnaissance de l'Etat qui a labellisé en 2016 la CCGAM « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte ».

Il existe sur le territoire une ambition historique de porter une dynamique de développement durable et de favoriser les conditions d'émergence d'une transition écologique et solidaire.

Afin de valoriser et poursuivre le travail entrepris dans ce domaine, la CCGAM a souhaité répondre à l'appel à candidatures lancé en avril dernier par le Ministère de la Transition écologique pour une nouvelle génération de Contrats de Transition Ecologique.

Elle a été sélectionnée par ce dernier le 9 juillet pour participer à la deuxième promotion du réseau des contrats de transition écologique.

Le futur contrat de transition écologique de la CCGAM, bénéficiera d'un appui technique, administratif et financier de l'Etat, permettra de mettre en place une série d'actions opérationnelles autour des 4 axes stratégiques suivants :

- Axe 1 : le développement d'une économie qui favorise la valorisation des ressources locales en intégrant les principes de l'économie circulaire notamment à travers le réemploi et le recyclage des matériaux issus des différents secteurs d'activités économiques du territoire (Commerce, agriculture, bâtiment, industrie, du bois, du textile, de l'ameublement, de l'agroalimentaire, mécanique, construction électrique et électronique,..)
- Axe 2 : une gestion de la ressource en eau qui garantisse la préservation des stocks et une meilleure maîtrise des consommations
- Axe 3 : l'amélioration de l'efficacité énergétique du territoire et le développement des énergies renouvelables
- Axe 4 : le développement de l'offre de transport permettant d'offrir une alternative à l'automobile

Dans ce contexte, une collaboration avec la société LCEET, domiciliée à Paris, est envisagée pour développer conjointement des projets de production d'énergie renouvelable sur le territoire. Les modalités de ce partenariat sont décrites dans la convention qu'il vous est proposé d'approuver.

Il s'agira en particulier de réaliser un diagnostic des potentialités en matière d'énergie renouvelable, ceci quelle que soit la nature de l'énergie (photovoltaïque, méthanisation, gazéification de biomasse, éolien,..), de faire émerger des projets et de permettre la synergie entre les différents acteurs du territoire. Cette collaboration se traduira par la formalisation pour chaque projet de fiches actions intégrant les conditions de leurs faisabilités. Ce travail devra contribuer à formaliser la stratégie du futur contrat de transition écologique.

Dans le cadre, la CCGAM s'engage, à compter du premier octobre 2019 jusqu'au 3 juin 2020, à mettre à disposition un bureau et à contribuer, à hauteur maximum de 5 000 € TTC aux frais de déplacement, de restauration et d'hébergement, sur le territoire, du chargé de mission de la société.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE la signature de la convention de partenariat avec la société LCEET pour le développement partagé de projets de production d'énergie renouvelable sur le territoire de la CCGAM.

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des trois premiers Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



Marie-Claude Barnay

**DEPARTEMENT
DE
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 54
Date de la convocation : 22 Août 2019
Affichage compte rendu sommaire : 2 Septembre 2019

**Communauté de
Communes
du Grand Autunois-Morvan**

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 28 AOUT 2019

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, MM Rémy REBEYROTTE, Pascal POMAREL (jusqu'à la question 3j), Mme Marie-Claire TELLIER, MM Roland BOISSARD, Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD (jusqu'à la question 3i), délégué d'Epertully, Michel PARIZE (jusqu'à la question 3b), délégué d'Epinac, Dominique COMMEAU, délégué d'Etang sur Arroux, Jean-Claude LAVESVRES, suppléant (remplaçant de Mme Anne-Marie MARILLER) délégué de la Celle en Morvan, Jean-Paul LOROT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT (jusqu'à la question 3h), délégué de Lucenay l'Évêque, André JARLOT, délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY délégué de Roussillon en Morvan, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Didier OUGEOT, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (jusqu'à la question 3b), délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant de M Jean-Claude DESSENDRE) délégué de Saint-Maurice les Couches, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué du Thil sur Arroux, Jean-Louis Porcheret (jusqu'à la question 3h), délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, Mme André ALIX COUDRAY à M Hubert LOBREAU, Mme Josette JOYEUX à M Gilbert DARROUX, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Delphine FLORAND, MM Frédéric HUEBER à M Roland BOISSARD, M Patrick GUILLET à Mme Monique GATIER, Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, M Jean-Louis LAURENT à M Gérard BERGERET, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Mme Marie-Claude BONNOT à M Christian GILLOT, M Claude MERCKEL à M Emile LECONTE, Mme Odile MANEVAL à M Dominique COMMEAU, MM Hubert LACHAUD à M Jean-Claude NOUALLET, M Michel PILARD à M Daniel MALLARD, M Pierre LABRUYERE à M Norbert ESTIENNE.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, M Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN, M Michel CRIQUI, Mmes Marie-Louise CONDETTE, Marie VOURIOT-THUZET, MM Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Jean-Camille JEANNIN, Michel MENAGER, Daniel DAUNOT, Mmes Véronique PROST, Agnès COMEAU, Marguerite ROY, M Jean-Marc DUMONT.

2019/084

Objet : Convention de soutien de la CCGAM aux actions de l'association Centre d'Information Local sur l'Emploi et les Formations (CILEF) pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle.

**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY,
Présidente**

Chers Collègues,

Le Centre d'Information Local sur l'Emploi et les Formations (CILEF) a été créé en 2014. Son siège social est situé au 1 rue des Pierres à Autun.

Il a pour objet d'accueillir, d'informer et d'orienter tout public ayant des demandes concernant l'emploi, la formation, l'insertion par le développement économique sur le bassin d'emploi d'Autun ainsi que l'accompagnement vers l'emploi des publics relevant de l'insertion.

Cette association, en réunissant la Mission Locale, la Mission Information pour la Formation et l'Emploi (MIFE) et le Plan Local d'Insertion vers l'Emploi (PLIE) assure ainsi une mission de services publics au profit des publics les plus fragiles et les plus éloignés de l'emploi du territoire (Les jeunes, les personnes de l'insertion, les demandeurs d'emplois ...).

Une convention annuelle définit les actions que la CCGAM souhaite soutenir.

Par délibération du 28 janvier 2019, la CCGAM a décidé d'attribuer une subvention de 51 000 € pour soutenir les actions du CILEF. Afin de répondre, dès à présent à ses besoins de trésorerie, 70% de la subvention a été versée à la signature de la convention et le solde sur la présentation d'un bilan d'activités intermédiaire.

En raison de l'aggravation des difficultés financières de cette association et devant la nécessité d'assurer la continuité de ce service public auprès des usagers, il est nécessaire que la Communauté de Communes attribue une subvention exceptionnelle de 50 000 € afin d'assurer le paiement des charges courantes et notamment les salaires.

Une réunion avec l'ensemble des financeurs est organisée le 27 août 2019 afin de décider des mesures qui seront engagées pour assurer la pérennité de ces services sur le territoire de la Communauté de Communes.

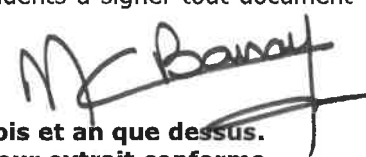
Messieurs Vincent CHAUVET, Rémy REBEYROTTE et Christian DEMIZIEUX ne prenant pas part au vote

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité,
(4 abstentions)**

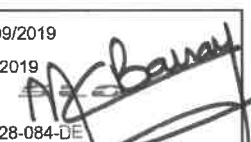
APPROUVE la convention entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et le Centre d'Information Local sur l'Emploi et les Formations afin d'attribuer une subvention exceptionnelle de 50 000 €,

AUTORISE le versement de cette somme à la signature de la convention,

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des trois premiers Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.


**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

| |
|------------------------------------|
| Envoyé en préfecture le 11/09/2019 |
| Reçu en préfecture le 11/09/2019 |
| Affiché le 11/09/2019 |
| ID : 071-200070530-20190828-084-DE |



**DEPARTEMENT
DE
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 52
Date de la convocation : 22 Août 2019
Affichage compte rendu sommaire : 2 Septembre 2019

**Communauté de
Communes
du Grand Autunois-Morvan**

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 28 AOUT 2019

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, MM Rémy REBEYROTTE, Pascal POMAREL (jusqu'à la question 3j), Mme Marie-Claire TELLIER, MM Roland BOISSARD, Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD (jusqu'à la question 3i), délégué d'Epertully, Michel PARIZE (jusqu'à la question 3b), délégué d'Epinac, Dominique COMMEAU, délégué d'Etang sur Arroux, Jean-Claude LAVESVRES, suppléant (remplaçant de Mme Anne-Marie MARILLER) délégué de la Celle en Morvan, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT (jusqu'à la question 3h), délégué de Lucenay l'Evêque, André JARLOT, délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY délégué de Roussillon en Morvan, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Didier OUGEOT, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (jusqu'à la question 3b), délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant de M Jean-Claude DESSENDRE) délégué de Saint-Maurice les Couches, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué du Thil sur Arroux, Jean-Louis Porcheret (jusqu'à la question 3h), délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, Mme André ALIX COUDRAY à M Hubert LOBREAU, Mme Josette JOYEUX à M Gilbert DARROUX, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Delphine FLORAND, MM Frédéric HUEBER à M Roland BOISSARD, M Patrick GUILLET à Mme Monique GATIER, Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, M Jean-Louis LAURENT à M Gérard BERGERET, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Mme Marie-Claude BONNOT à M Christian GILLOT, M Claude MERCKEL à M Emile LECONTE, Mme Odile MANEVAL à M Dominique COMMEAU, MM Hubert LACHAUD à M Jean-Claude NOUALLET, M Michel PILARD à M Daniel MALLARD, M Pierre LABRUYERE à M Norbert ESTIENNE.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, M Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN, M Michel CRIQUI, Mmes Marie-Louise CONDETTE, Marie VOURIOT-THUZET, MM Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Jean-Camille JEANNIN, Michel MENAGER, Daniel DAUNOT, Mmes Véronique PROST, Agnès COMEAU, Marguerite ROY, M Jean-Marc DUMONT.

2019/085

Objet : Mise en place d'un service de location de vélos à assistance électrique de longue durée.

Séance du conseil communautaire du 28 Août 2019 : délibération n° 2019/085

**Rapport de Monsieur Jean SIMONIN,
Vice-président**

Chers Collègues,

Afin de développer le recours aux modes de déplacement dits « actifs » sur son territoire, la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan a acquis 28 vélos à assistance électrique (VAE), grâce à des financements de l'Etat obtenus dans le cadre de l'appel à projet « TEP CV », Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte.

La Communauté de Communes souhaite louer ces vélos aux habitants du territoire, sur des durées relativement longues, afin de les inciter à recourir au vélo électrique dans leurs déplacements quotidiens.

Les locations proposées seront d'un mois, de trois mois ou de six mois.

Les tarifs seront de 30 euros TTC pour une location d'un mois, 60 euros TTC pour une location de trois mois, et de 100 euros TTC pour une location de six mois.

Le montant du dépôt de garantie, qui sera encaissé en fin de location en cas de dégradations, de vol ou de non retour du vélo, sera de 800 euros TTC.

Le service de location de VAE est réservé aux personnes de 18 ans et plus, habitant l'une des communes de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan.

Vous trouverez en annexe les conditions générales d'utilisation du service, ainsi qu'un modèle de contrat de location.

Pour retirer son vélo, l'utilisateur devra tout d'abord se rendre à MOBIGAM, bâtiment situé au niveau de l'aile est de la gare d'Autun, afin d'accomplir les démarches administratives de son dossier, et signer le contrat de location. Il se présente avec sa pièce d'identité, un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois, une attestation de responsabilité civile, le dépôt de garantie. Il règle le montant de la location en fonction de la durée choisie.

Une fois le contrat de location signé, l'utilisateur devra se rendre chez le vélociste « cycles TACNET », situé 2 bis rue Saint SAULGE – 71 400 AUTUN afin de retirer le vélo.

La Communauté de Communes confie à la SARL cycles TACNET le stockage des vélos, ainsi que la réalisation de l'état des lieux initial et de l'état des lieux de retour des vélos, dans le cadre d'une convention de prestation de service, pour un coût annuel de 100 euros TTC.

Le service de location de vélos à assistance électrique démarrera le 1^{er} octobre prochain.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les tarifs du service de location de vélos à assistance électrique, à savoir 30 euros TTC pour une location d'un mois, 60 euros TTC pour une location de trois mois, et 100 euros TTC pour une location de six mois ;

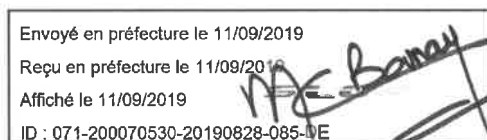
APPROUVE les conditions générales d'utilisation du service telles qu'elles figurent en annexe, ainsi que le modèle de contrat de location entre la Communauté de Communes et l'utilisateur ;

APPROUVE le projet de convention de prestations de service passé entre la Communauté de Communes et la SARL « cycles TACNET », situé 2 bis rue Saint SAULGE – 71 400 AUTUN ;

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des trois premiers Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



2

**DEPARTEMENT
DE
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 53
Date de la convocation : 22 Août 2019
Affichage compte rendu sommaire : 2 Septembre 2019

**Communauté de
Communes
du Grand Autunois-Morvan**

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 28 AOUT 2019

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, MM Rémy REBEYROTTE, Pascal POMAREL (jusqu'à la question 3j), Mme Marie-Claire TELLIER, MM Roland BOISSARD, Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD (jusqu'à la question 3i), délégué d'Epertully, Michel PARIZE (jusqu'à la question 3b), délégué d'Epinac, Dominique COMMEAU, délégué d'Etang sur Arroux, Jean-Claude LAVESVRES, suppléant (remplaçant de Mme Anne-Marie MARILLER) délégué de la Celle en Morvan, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT (jusqu'à la question 3h), délégué de Lucenay l'Evêque, André JARLOT, délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY délégué de Roussillon en Morvan, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Didier OUGEOT, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (jusqu'à la question 3b), délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant de M Jean-Claude DESSENDRE) délégué de Saint-Maurice les Couches, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué du Thil sur Arroux, Jean-Louis Porcheret (jusqu'à la question 3h), délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETARE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, Mme André ALIX COUDRAY à M Hubert LOBREAU, Mme Josette JOYEUX à M Gilbert DARROUX, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Delphine FLORAND, MM Frédéric HUEBER à M Roland BOISSARD, M Patrick GUILLET à Mme Monique GATIER, Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, M Jean-Louis LAURENT à M Gérard BERGERET, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Mme Marie-Claude BONNOT à M Christian GILLOT, M Claude MERCKEL à M Emile LECONTE, Mme Odile MANEVAL à M Dominique COMMEAU, MM Hubert LACHAUD à M Jean-Claude NOUALLET, M Michel PILARD à M Daniel MALLARD, M Pierre LABRUYERE à M Norbert ESTIENNE.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, M Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN, M Michel CRIQUI, Mmes Marie-Louise CONDETTE, Marie VOURIOT-THUZET, MM Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Jean-Camille JEANNIN, Michel MENAGER, Daniel DAUNOT, Mmes Véronique PROST, Agnès COMEAU, Marguerite ROY, M Jean-Marc DUMONT.

2019/086

Objet : Tarifs 2020 de la taxe de séjour 2020.

Séance du conseil communautaire du 28 Août 2019 : délibération n° 2019/086

**Rapport de Madame Anne-Marie DUCREUX
Vice-Présidente**

Chers Collègues,

Le tarif de la taxe de séjour est fixé, pour chaque nature et pour chaque catégorie d'hébergement, par personne et par nuitée de séjour.

Selon les termes de l'article L2333-30 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce tarif est arrêté par délibération prise avant le 1^{er} octobre de l'année pour une application l'année suivante.

La grille tarifaire serait la suivante :

| Nature et catégorie de l'hébergement | Tranche de tarifs au 01/01/2020 | Tarif/nuitée e/pers. 2019 | Proposition 2020 |
|---|--|----------------------------------|-------------------------|
| <ul style="list-style-type: none">• Palaces | Entre 0,70 € et 4,10 € | 4,00 | 4,00 |
| <ul style="list-style-type: none">• Hôtel de tourisme 5 étoiles• Résidence de tourisme 5 étoiles• Meublé de tourisme 5 étoiles | Entre 0,70 € et 3,00 € | 2,00 | 2,00 |
| <ul style="list-style-type: none">• Hôtel de tourisme 4 étoiles• Résidence de tourisme 4 étoiles• Meublé de tourisme 4 étoiles | Entre 0,70 € et 2,30 € | 1,50 | 1,50 |
| <ul style="list-style-type: none">• Hôtel de tourisme 3 étoiles• Résidence de tourisme 3 étoiles• Meublé de tourisme 3 étoiles | Entre 0,50 € et 1,50 € | 1,00 | 1,00 |
| <ul style="list-style-type: none">• Hôtel de tourisme 2 étoiles• Résidence de tourisme 2 étoiles• Meublé de tourisme 2 étoiles• Village de vacances 4 et 5 étoiles | Entre 0,30 € et 0,90 € | 0,70 | 0,70 |
| <ul style="list-style-type: none">• Hôtel de tourisme 1 étoile• Résidence de tourisme 1 étoile• Meublé de tourisme 1 étoile• Village de vacances 1, 2 et 3 étoiles• Chambre d'hôtes | Entre 0,20 € et 0,80 € | 0,50 € | 0,50 |
| <ul style="list-style-type: none">• Terrain de camping et de caravanage classé en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes.• Emplacements dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures. | Entre 0,20 € et 0,60 € | 0,40 € | 0,40 |
| <ul style="list-style-type: none">• Terrain de camping et terrains de caravanage classé en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, port de plaisance. | 0,20 € | 0,20 € | 0,20 |

Les **hébergements en attente de classement ou sans classement**, sont taxés non plus selon un tarif mais selon un pourcentage à fixer entre 1 % et 5 %.

Celui-ci s'applique par personne et par nuitée. Le montant afférent de la taxe de séjour est plafonné au plus bas des deux tarifs suivants : le tarif le plus élevé adopté par la collectivité (soit 4€); le tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles (soit 2,30€ pour 2020).

Séance du conseil communautaire du 28 Août 2019 : délibération n° 2019/086

Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement **hors taxes**.

Le deuxième changement majeur concerne **l'obligation pour toutes les plates-formes en ligne, de percevoir la taxe de séjour** (Airbnb, Homelidays, CléVacances, Offices de tourisme de France, ...). Il s'agit des professionnels qui, par voie électronique, assurent un service de réservation ou de location ou de mise en relation en vue de la location d'hébergements pour le compte des logeurs, des hôteliers, des propriétaires ou des intermédiaires ; sous réserve d'avoir été habilités à cet effet par ces derniers, être préposés à la collecte de la taxe de séjour et à l'exécution des formalités déclaratives correspondantes. Ils versent, une fois par an, au comptable public assignataire le montant de la taxe de séjour.

Les exonérations restent inchangées et s'appliquent :

- aux personnes mineures ;
- aux saisonniers employés sur le territoire de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan ;
- aux personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ;
- aux personnes occupant des locaux dont le loyer est inférieur à un montant que le conseil communautaire détermine.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE l'application de la taxe de séjour au réel sur le territoire de la Communauté de communes du Grand Autunois-Morvan.

ADOpte, pour l'année 2020, une période de perception de la taxe de séjour du 1^{er} janvier au 31 décembre.

FIXE la transmission des états de perception et de la déclaration, par les hébergeurs, au plus tard le 20 juillet pour les montants collectés entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2020 et au plus tard le 20 janvier 2021 pour les montants collectés entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2020.

EXONERE les personnes qui occupent des locaux dont le loyer mensuel est inférieur à 1 €.

APPLIQUE les exonérations suivantes :

- aux personnes mineures ;
- aux saisonniers employés sur le territoire de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan ;
- aux personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ;

ADOpte le taux de 3% applicable au coût par personne de la nuitée dans les hébergements en attente de classement ou sans classement.

DEMANDE aux professionnels qui, par voie électronique, assurent un service de réservation ou de location ou de mise en relation en vue de la location d'hébergements pour le compte des logeurs, des hôteliers, des propriétaires ou des intermédiaires de PROCÉDER à la collecte de la taxe de séjour sur le territoire du Grand Autunois Morvan.

Séance du conseil communautaire du 28 Août 2019 : délibération n° 2019/086

APPROUVE la nouvelle grille tarifaire telle que :

| Nature et catégorie de l'hébergement | Proposition 2020 |
|---|------------------|
| <ul style="list-style-type: none">Palaces | 4,00 |
| <ul style="list-style-type: none">Hôtel de tourisme 5 étoilesRésidence de tourisme 5 étoilesMeublé de tourisme 5 étoiles | 2,00 |
| <ul style="list-style-type: none">Hôtel de tourisme 4 étoilesRésidence de tourisme 4 étoilesMeublé de tourisme 4 étoiles | 1,50 |
| <ul style="list-style-type: none">Hôtel de tourisme 3 étoilesRésidence de tourisme 3 étoilesMeublé de tourisme 3 étoiles | 1,00 |
| <ul style="list-style-type: none">Hôtel de tourisme 2 étoilesRésidence de tourisme 2 étoilesMeublé de tourisme 2 étoilesVillage de vacances 4 et 5 étoiles | 0,70 |
| <ul style="list-style-type: none">Hôtel de tourisme 1 étoileRésidence de tourisme 1 étoileMeublé de tourisme 1 étoileVillage de vacances 1, 2 et 3 étoilesChambre d'hôtes | 0,50 |
| <ul style="list-style-type: none">Terrain de camping et de caravanage classé en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes.Emplacements dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures. | 0,40 |
| <ul style="list-style-type: none">Terrain de camping et terrains de caravanage classé en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, port de plaisance. | 0,20 |

AUTORISE Madame la Présidente, ou l'un des trois premiers vice-présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 11/09/2019
Reçu en préfecture le 11/09/2019
Affiché le 11/09/2019
ID : 071-200070530-20190828-086-DL

**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



**DEPARTEMENT
DE
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 52
Date de la convocation : 22 Août 2019
Affichage compte rendu sommaire : 2 Septembre 2019

**Communauté de
Communes
du Grand Autunois-Morvan**

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 28 AOUT 2019

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, MM Rémy REBEYROTTE, Pascal POMAREL (jusqu'à la question 3j), Mme Marie-Claire TELLIER, MM Roland BOISSARD, Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Cury, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD (jusqu'à la question 3i), délégué d'Epertully, Michel PARIZE (jusqu'à la question 3b), délégué d'Epinac, Dominique COMMEAU, délégué d'Etang sur Arroux, Jean-Claude LAVESVRES, suppléant (remplaçant de Mme Anne-Marie MARILLER) délégué de la Celle en Morvan, Jean-Paul LOROT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT (jusqu'à la question 3h), délégué de Lucenay l'Evêque, André JARLOT, délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY délégué de Roussillon en Morvan, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Didier OUGEOT, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (jusqu'à la question 3b), délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant de M Jean-Claude DESSENDRE) délégué de Saint-Maurice les Couches, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué du Thil sur Arroux, Jean-Louis Porcheret (jusqu'à la question 3h), délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, Mme André ALIX COUDRAY à M Hubert LOBREAU, Mme Josette JOYEUX à M Gilbert DARROUX, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Delphine FLORAND, MM Frédéric HUEBER à M Roland BOISSARD, M Patrick GUILLET à Mme Monique GATIER, Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, M Jean-Louis LAURENT à M Gérard BERGERET, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Mme Marie-Claude BONNOT à M Christian GILLOT, M Claude MERCKEL à M Emile LECONTE, Mme Odile MANEVAL à M Dominique COMMEAU, MM Hubert LACHAUD à M Jean-Claude NOUALLET, M Michel PILARD à M Daniel MALLARD, M Pierre LABRUYERE à M Norbert ESTIENNE.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, M Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN, M Michel CRIQUI, Mmes Marie-Louise CONDETTE, Marie VOURIOT-THUZET, MM Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Jean-Camille JEANNIN, Michel MENAGER, Daniel DAUNOT, Mmes Véronique PROST, Agnès COMEAU, Marguerite ROY, M Jean-Marc DUMONT.

2019/087

Objet : Arrêt du projet de Programme Local de l'Habitat intercommunal.

Chers Collègues,

Vu la loi Liberté et responsabilités locales du 13 août 2004,
Vu la loi portant Engagement National pour le Logement du 13 juillet 2006,
Vu la loi de Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion du 25 mars 2009,
Vu la loi relative à la Mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement du 3 août 2009,
Vu la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové du 24 mars 2014,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5216-5,
Vu les articles L.302-1 à L.302-4, R.302-1 à R.302-1-4, R.302-3 et R.302-13-1 du Code de la Construction et de l'Habitation,
Vu les statuts de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan,
Vu la délibération communautaire du 4 juillet 2016 prescrivant l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) intercommunal,
Vu la délibération communautaire du 29 mars 2017 étendant la réalisation du document à l'intégralité du nouveau périmètre de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan au 1^{er} janvier 2017,
Vu les courriers des 27 mars 2019 et 3 juillet 2019 de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires,

Considérant que l'article 3 de la loi du 13 juillet 2006 portant Engagement National pour le Logement réaffirme la nécessité de mettre en œuvre des politiques de l'habitat au niveau local et l'intérêt d'élaborer ces politiques à l'échelle de l'EPCI,

Considérant que la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan se trouve aujourd'hui dans l'obligation d'élaborer un PLH intercommunal, conformément aux dispositions de l'article L.302-1 du Code de la Construction et de l'Habitation (EPCI compétent en matière d'habitat, comptant plus de 30 000 habitants et une commune de plus de 10 000 habitants),

Considérant qu'il s'agit notamment de définir, à l'échelle intercommunale et pour une durée de 6 ans, les principes et objectifs d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale, et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées,

Considérant qu'un PLH repose sur une analyse et une programmation formalisant la politique locale de l'habitat dans toutes ses composantes et concernant tous les segments du parc et catégories de population,

Considérant qu'un PLH comprend un diagnostic, un document d'orientations et un programme d'actions détaillées par commune ou par secteur géographique (précisant le nombre, les types de logements à créer et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les principes et objectifs fixés), ainsi que des modalités de suivi et d'évaluation et les conditions de mise en place d'un dispositif d'observation de l'habitat,

Considérant que les communes et l'Etat ont été associés à l'élaboration du projet de PLH intercommunal et que d'autres acteurs de l'habitat ont également participé à la démarche (Région, Département, bailleurs et opérateurs sociaux, organismes d'insertion et d'accompagnement au logement et à l'hébergement, associations reconnues d'utilité publique, notaires, professionnels de l'immobilier, ...),

Considérant que le projet de PLH intercommunal a été réalisé parallèlement et en cohérence avec les études menées dans le cadre de l'élaboration du PLU communautaire, chacune des étapes ayant été validée par le COPIL PLHi-PLUi,

Séance du conseil communautaire du 28 Août 2019 : délibération n° 2019/087

Considérant les orientations stratégiques et les grands axes du projet de PLH intercommunal qui s'articulent comme suit :

Orientation 1 : Produire une offre de logements équilibrée et adaptée à la diversité des besoins en habitants :

- Produire une offre de logements recentrée dans les polarités
- Développer une offre de logements diversifiée et abordable
- Utiliser le foncier de manière raisonnée

Orientation 2 : Améliorer le parc existant et contribuer à un habitat durable :

- Mobiliser le parc vacant afin de constituer une offre supplémentaire
- Améliorer le parc privé et lutter contre le phénomène d'habitat dégradé, indécemment, indigne et la précarité énergétique
- Renforcer et améliorer l'offre locative privée adaptée à tous
- Poursuivre la requalification du parc public

Orientation 3 : Accompagner le vieillissement et la perte d'autonomie :

- Faciliter l'accès au logement et le maintien à domicile des personnes âgées et à mobilité réduite
- Accroître l'offre en structures dédiées
- Encourager la création de formules alternatives

Orientation 4 : Conforter les actions à destination des autres publics spécifiques :

- Favoriser l'accès au logement des jeunes
- Renforcer l'offre à destination des personnes en difficulté
- Mettre en œuvre le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage

Orientation 5 : Construire une vision communautaire de la politique de l'habitat :

- Animer la politique locale de l'habitat
- Suivre et évaluer le PLH intercommunal

Considérant les actions thématiques suivantes identifiées dans le projet de PLH intercommunal pour chacune des orientations stratégiques :

Orientation 1 : Produire une offre de logements équilibrée et adaptée à la diversité des besoins en habitants :

- Action 1 : Définir une stratégie foncière et faire émerger de nouveaux acteurs :

- Aide à l'acquisition de foncier
- Aide à la démolition de ruines
- Décision d'adhérer ou non à l'EPF Doubs BFC
- Mobilisation du panel d'outils existants

Orientation 2 : Améliorer le parc existant et contribuer à un habitat durable :

- Action 2 : Approfondir le repérage de la vacance pour mieux la traiter :

- Repérage approfondi de la vacance
- Mise en place de nouvelles mesures
- Communication sur les dispositifs

- Action 3 : Requalifier le parc ancien, dégradé, indécemment et indigne :

- Mise en œuvre de la phase opérationnelle de l'OPAH-RU à Autun
- Réalisation d'une étude Habitat sur les centres-bourgs des bourgs relais
- Utilisation des outils en faveur de la résorption de l'habitat dégradé, indécemment et indigne
- Suivi, animation et communication sur les dispositifs existants
- Mise en place d'une veille sur les copropriétés

- Action 4 : Renforcer les actions de lutte contre la précarité énergétique :

- Mise en œuvre du programme DEPAR
- Mise en œuvre d'un dispositif de lutte contre la précarité énergétique (PIG)
- Mise en œuvre de la phase opérationnelle de l'OPAH-RU à Autun
- Poursuite du versement de la prime Habiter mieux
- Réflexion sur la mise en œuvre du Service Public de l'Efficacité Energétique
- Suivi, animation et communication sur les dispositifs existants

- Action 5 : Poursuivre le traitement du parc public existant :

- Signature de la Convention d'Utilité Sociale
- Recensement des logements à rénover et à réhabiliter
- Remobilisation des bailleurs sociaux
- Aide à la réhabilitation des logements communaux conventionnés

Séance du conseil communautaire du 28 Août 2019 : délibération n° 2019/087

Orientation 3 : Accompagner le vieillissement et la perte d'autonomie :

- Action 6 : Faciliter l'accès et le maintien dans un logement adapté au vieillissement et au handicap :
 - Amélioration de la mise en réseau des acteurs
 - Accompagnement spécifique des personnes âgées
 - Enrichissement de la connaissance de l'offre adaptée
 - Repérage des besoins d'adaptation
 - Mise en œuvre d'un dispositif d'adaptation des logements
- Action 7 : Développer l'offre en structures d'hébergement :
 - Développement de l'accueil familial
 - Veille sur la qualité des structures d'hébergement
 - Renforcement des capacités d'accueil en structure d'hébergement
 - Soutien aux hébergements innovants et abordables

Orientation 4 : Conforter les actions à destination des autres publics spécifiques :

- Action 8 : Améliorer l'accès au logement des jeunes :
 - Etude des besoins et de la demande des jeunes
 - Développement d'une offre de logements temporaires et transitoires
 - Développement du logement intergénérationnel
 - Renforcement des partenariats entre entreprises et structures d'hébergement
 - Développement de la communication sur les dispositifs d'aides à l'accès au logement pour les jeunes
- Action 9 : Prendre en compte les besoins des personnes en difficulté :
 - Accompagnement des actions du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées
 - Repérage des besoins diffus
 - Mis en œuvre de la politique de peuplement
- Action 10 : Se conformer au Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage :
 - Mise aux normes de l'aire de grand passage
 - Aménagement de l'aire d'accueil de 9 places
 - Application des dispositions du prochain SDAHGV
 - Accompagnement des demandes de sédentarisation

Orientation 5 : Construire une vision communautaire de la politique de l'habitat :

- Action 11 : Créer un dispositif de pilotage de la politique de l'habitat :
 - Création d'un service Habitat
 - Réunion du COPIL et de la conférence intercommunale des maires
 - Communication au sein d'autres instances partenariales
- Action 12 : Elargir les missions du Centre de l'habitat :
 - Elargissement des missions
 - Communication sur la politique de l'habitat
- Action 13 : Mettre en place un observatoire de l'habitat et du foncier :
 - Définition et traitement des indicateurs d'observation
 - Animation de l'observatoire de l'habitat et du foncier

Considérant enfin que conformément au Code de la Construction et de l'Habitation, le projet de PLH intercommunal est maintenant prêt à être arrêté en conseil communautaire, avant d'être soumis aux 55 communes de l'intercommunalité qui disposeront d'un délai de 2 mois pour délibérer. En fonction des avis et observations des communes, le projet de PLH intercommunal sera modifié le cas échéant.

Après modification éventuelle du dossier, le conseil communautaire devra délibérer à nouveau sur le projet afin de transmettre l'ensemble des pièces à Monsieur Le Préfet qui, à son tour, aura 2 mois pour solliciter l'avis du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) sur le projet de PLH intercommunal.

Ensuite, Monsieur Le Préfet communiquera à la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan l'avis et les observations du CRHH, et s'il y a lieu, ses demandes motivées de modifications du projet de PLH intercommunal.

Séance du conseil communautaire du 28 Août 2019 : délibération n° 2019/087

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité,
(1 abstention)**

ARRETE le projet de PLH intercommunal comprenant un diagnostic, le document d'orientations et le programme des actions récapitulées ci-dessus,

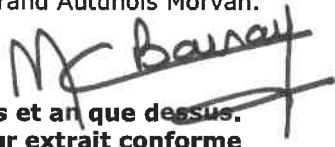
AUTORISE Madame La Présidente à poursuivre la procédure en engageant la phase administrative (consultation des communes avant 2^{ème} délibération communautaire et transmission du dossier à Monsieur le Préfet).

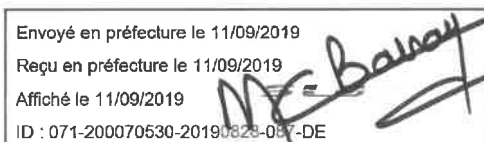
La présente délibération sera notifiée à :

- Monsieur le Préfet du Département de Saône et Loire,
- Madame la Présidente du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté,
- Monsieur le Président du Conseil départemental,
- Mesdames et Messieurs les Maires des communes du Grand Autunois Morvan.

Elle fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- un affichage pendant un mois au siège de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan,
- une publication au recueil des actes administratifs de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan,
- une diffusion sur le site Internet de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan.


**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



**DEPARTEMENT
DE
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 52
Date de la convocation : 22 Août 2019
Affichage compte rendu sommaire : 2 Septembre 2019

**Communauté de
Communes
du Grand Autunois-Morvan**

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 28 AOUT 2019

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, MM Rémy REBEYROTTE, Pascal POMAREL (jusqu'à la question 3j), Mme Marie-Claire TELLIER, MM Roland BOISSARD, Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD (jusqu'à la question 3i), délégué d'Epertully, Michel PARIZE (jusqu'à la question 3b), délégué d'Epinac, Dominique COMMEAU, délégué d'Etang sur Arroux, Jean-Claude LAVESVRES, suppléant (remplaçant de Mme Anne-Marie MARILLER) délégué de la Celle en Morvan, Jean-Paul LOROT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT (jusqu'à la question 3h), délégué de Lucenay l'Evêque, André JARLOT, délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY délégué de Roussillon en Morvan, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Didier OUGEOT, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (jusqu'à la question 3b), délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant de M Jean-Claude DESSENDE) délégué de Saint-Maurice les Couches, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué du Thil sur Arroux, Jean-Louis Porcheret (jusqu'à la question 3h), délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, Mme André ALIX COUDRAY à M Hubert LOBREAU, Mme Josette JOYEUX à M Gilbert DARROUX, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Delphine FLORAND, MM Frédéric HUEBER à M Roland BOISSARD, M Patrick GUILLET à Mme Monique GATIER, Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, M Jean-Louis LAURENT à M Gérard BERGERET, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Mme Marie-Claude BONNOT à M Christian GILLOT, M Claude MERCKEL à M Emile LECONTE, Mme Odile MANEVAL à M Dominique COMMEAU, MM Hubert LACHAUD à M Jean-Claude NOUALLET, M Michel PILARD à M Daniel MALLARD, M Pierre LABRUYERE à M Norbert ESTIENNE.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, M Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN, M Michel CRIQUI, Mmes Marie-Louise CONDETTE, Marie VOURIOT-THUZET, MM Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Jean-Camille JEANNIN, Michel MENAGER, Daniel DAUNOT, Mmes Véronique PROST, Agnès COMEAU, Marguerite ROY, M Jean-Marc DUMONT.

2019/088

Objet : Convention d'objectifs 2019 CCGAM-AUSB

**Rapport de Monsieur Jean-Claude NOUALLET
Vice-président**

Chers Collègues,

Vu l'article 48 de la loi n°99-553 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire,

Vu l'article 1^{er} de la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (loi SRU),

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 traitant des relations financières entre les autorités administratives et les associations qu'elles subventionnent,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de la loi précitée,

Vu l'article 140 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 d'accès à un logement et un urbanisme rénovés (loi ALUR),

Vu l'article L.132-6 du code de l'urbanisme prévoyant que les établissements publics de coopération intercommunale peuvent créer avec l'Etat et les établissements publics, ou d'autres organismes qui contribuent à l'aménagement et au développement de leur territoire, des organismes de réflexion, d'études et d'accompagnement des politiques publiques, appelés « agences d'urbanisme »,

Vu la note technique du 30 avril 2015 du ministère du logement et de l'égalité des territoires et de la ruralité relative au fonctionnement des agences d'urbanisme,

Considérant qu'en 2011, la Communauté Urbaine Creusot-Montceau, le Grand Chalon et la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise ont initié avec leurs partenaires (Etat, Conseil régional et Conseil départemental) la création de l'agence d'urbanisme Sud Bourgogne (AUSB), nouvel outil d'ingénierie territoriale qui s'est constitué en association Loi 1901 et dont les 4 missions pérennes sont les suivantes :

- animer le débat local et contribuer à la cohérence des projets par l'articulation des politiques publiques,
- conduire les études et réflexions prospectives pour porter au plus haut les ambitions de chacun des territoires adhérents,
- observer les dynamiques territoriales dans une logique de connaissance, d'information et d'aide à la décision
- apporter une assistance aux collectivités membres pour la réalisation de projets urbains et l'élaboration de documents de planification de l'urbanisme (SCoT, PLUi, PLH, ...).

Considérant les statuts de l'AUSB lui permettant, sous certaines conditions, de travailler pour ses membres dans un dispositif de « quasi-régie » (« in house » selon la terminologie européenne),

Considérant que par délibération du conseil communautaire du 23 novembre 2015, la CCGAM est devenue membre partenaire de l'AUSB à compter du 1^{er} janvier 2016,

Considérant qu'à ce titre, le Grand Autunois Morvan a rejoint le Conseil d'Administration de l'AUSB qui définit notamment les orientations de son programme partenarial pluriannuel d'activités et qui sollicite, de ses différents membres, le versement de contributions financières permettant la réalisation en commun de ce programme,

Considérant le programme de travail 2019 adopté en Conseil d'Administration de l'AUSB, qui s'articule autour des 4 missions évoquées ci-dessus et se décline comme suit :

Observatoire-données :

- consolider la structuration des bases de données géographiques, notamment concernant le foncier,
- renforcer l'observatoire avec 2 à 3 nouvelles publications prévues dans l'année, en lien avec les enjeux spécifiques du territoire de l'AUSB et les besoins de ses membres partenaires, notamment sur la thématique des dynamiques de consommation foncière. Par ailleurs, le bilan quinquennal de l'observatoire de la mobilité sera réalisé,

Séance du conseil communautaire du 28 Août 2019 : délibération n° 2019/088

- diffuser plus largement les données et éléments d'analyse auprès des partenaires. Pour les études de fond, des tableaux de bord seront réalisés en associant les partenaires de l'AUSB et en définissant avec eux des indicateurs permettant de répondre au mieux à leurs besoins, en particulier sur les thématiques Transports et Economie/Habitat. En outre, les partenaires auront un accès direct à une partie des bases de données de l'AUSB via le portail « Datagences ».

Partenariats régionaux et réseaux professionnels :

L'AUSB poursuivra son appui aux démarches régionales et départementales à l'initiative de la DREAL, de la DDT, de la Région Bourgogne-Franche-Comté et du réseau des agences d'urbanisme de Bourgogne-Franche-Comté.

L'AUSB contribuera ainsi à l'élaboration du SRADDET et de la mise en réseau de la connaissance à l'échelle régionale à travers le réseau Idéo BFC ou les démarches autour de la planification et du foncier.

Animation du débat local et communication :

2 conférences et 2 « débats d'urba » seront organisés sur les thèmes Energie et bâti, commerce, territoires hors métropoles et leurs enjeux, territoires et prospectives, politiques publiques santé (la liste sera finalisée en Bureau de l'AUSB).

Par ailleurs, une « Lettre de l'AUSB » sera éditée au moins 2 fois par an, une newsletter sera diffusée largement à un rythme bimensuel et une revue de projets sera organisée en vue d'assurer la visibilité des travaux de l'agence d'urbanisme.

Etudes :

Le programme vise à accompagner les collectivités dans leur stratégie de développement et les études s'inscrivent dans une triple logique :

- poursuivre la mise en réseau des collectivités et partenaires membres de l'AUSB et réfléchir à leur articulation avec les territoires proches (Saône et Loire, Métropole dijonnaise, PETR),
- accompagner chaque territoire dans son développement, notamment en posant les bases de réflexions méthodologiques (sur la toile industrielle, les outils fonciers mobilisables et l'attractivité de ces territoires), en aidant les villes ayant un rôle régional dans la mise en place de la contractualisation « Cœur de Ville » (l'AUSB produira les éléments de cadrage nécessaires aux études à venir et aux autres projets), en mobilisant les écoles d'architecture (travaux sur les enjeux urbains du territoire), ceci en articulation avec les opérations « Cœur de Ville » (ce chantier donnera lieu à un tour de table financier spécifique) et en accompagnant les différents acteurs dans le cadre de séminaires de projet,
- l'AUSB pourra également apporter son concours à des réflexions d'autres territoires de Saône et Loire.

Planification :

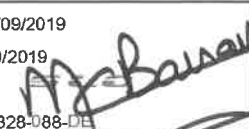
Concernant le PLH intercommunal de la CCGAM : l'AUSB accompagnera sa finalisation (montage du dossier en vue de l'arrêt du projet, modifications à apporter au dossier à la demande du Préfet ou du CRHH et montage du dossier final pour approbation).


S'agissant du PLU de la CCGAM : l'objectif est de finaliser la 1^{ère} partie du rapport de présentation (hors évaluation environnementale), le PADD, un pré-zonage et une 1^{ère} version du règlement écrit et des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP). Il s'agit d'un programme prévisionnel pouvant être adapté avec l'accord de la collectivité.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité,
(1 abstention)**

AUTORISE Madame la Présidente à signer la convention d'objectifs liant la CCGAM et l'AUSB pour l'année 2019 dans le cadre des actions décrites ci-dessus et prévoyant un concours financier de la collectivité d'un montant de 25 000 euros.

| |
|------------------------------------|
| Envoyé en préfecture le 11/09/2019 |
| Reçu en préfecture le 11/09/2019 |
| Affiché le 11/09/2019 |
| ID : 071-200070530-20190828-088-DE |




Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

